



# Assemblée générale

Cinquante-troisième session

**67<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 23 novembre 1998, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

Président : M. Operti . . . . . (Uruguay)

*En l'absence du Président, M. Filippi Balestra (Saint-Marin), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 33 de l'ordre du jour (suite)

### Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

#### Rapport du Secrétaire général (A/53/554 et Corr.1)

#### Projet de résolution (A/53/L.38)

**M. Kolby** (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Le grand nombre de participants à la Réunion ministérielle du groupe des démocraties nouvelles ou rétablies qui s'est tenue ici-même à l'ONU il y a deux mois témoigne clairement du fait que la démocratie gagne du terrain dans le monde entier. Alors que nous approchons de la fin du XXe siècle, la démocratie apparaît sur la scène internationale comme la grande gagnante.

La démocratie s'est avérée être le choix des peuples libres dans le monde entier. La raison en est évidente. La démocratie permet à chacun de faire entendre sa voix et d'exploiter pleinement son potentiel tout en permettant aux individus et aux sociétés de tirer au mieux parti de leurs ressources. La gouvernance démocratique favorise le règle-

ment des conflits et empêche les guerres. C'est de loin le meilleur moyen d'assurer la stabilité politique et de réaliser des progrès économiques durables.

Le défi qui se pose à nous à présent consiste à renforcer et à renouveler les forces démocratiques pour qu'elles puissent s'enraciner profondément dans tous les secteurs et à chaque niveau de la société. Il s'agit en fait de jeter les bases de la démocratie et de permettre aux populations de tracer le cours de leur avenir. Le groupe des démocraties nouvelles ou rétablies a joué un rôle important dans cette tâche.

Dans quelques semaines, nous allons célébrer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le 20 novembre, la Troisième Commission a adopté la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme qui met en relief le rôle de la société civile pour assurer le respect universel des droits de l'homme. C'est là un élément fondamental de la démocratie.

La démocratie va au-delà de la tenue d'élections régulières et dignes de ce nom. Il s'agit du respect de la légalité, de la responsabilité politique, du pluralisme, des droits de l'homme. Bien que les démocraties se présentent sous plusieurs formes, elles reposent toutes sur certains principes fondamentaux. La Norvège se félicite des activités menées par le groupe des démocraties nouvelles ou rétablies pour favoriser une compréhension commune des conditions minimales qui doivent être réunies pour permettre l'instaura-

tion de la démocratie. Les principes directeurs adoptés à la Conférence de Bucarest l'an dernier revêtent la plus haute importance à cet égard.

Les droits de l'homme englobent aussi bien les droits civils et politiques que les droits économiques, sociaux et culturels. La lutte contre la pauvreté est l'un des problèmes les plus importants à résoudre en matière de droits de l'homme. Les droits de l'homme forment un tout intégré et synergique; démocratie est synonyme de respect des droits de la personne — de toutes les personnes.

En outre, le lien étroit qui existe entre la démocratie et le développement a été mis en relief lors de la réunion du groupe des démocraties nouvelles ou rétablies qui s'est tenue en septembre dernier. Plusieurs orateurs, dont le Ministre norvégien des affaires étrangères, M. Knut Vollebaek, ont indiqué que la pauvreté est la plus grave menace qui se pose à la démocratie. Les possibilités économiques et le progrès social sont indispensables pour que les démocraties puissent se développer. La pauvreté met en danger la démocratie et empêche la réalisation de progrès sur la voie de la démocratie.

Il n'en reste pas moins que nous assistons actuellement à un élargissement du fossé qui sépare ceux qui vivent dans l'opulence et ceux qui ne disposent pas des moyens de subsistance suffisants — entre les nations aussi bien qu'au sein des nations. La crise financière mondiale a aggravé la problème de la pauvreté en privant les gens de leur emploi et en obligeant les familles à quitter leur maison et les enfants leurs écoles. Il importe, aujourd'hui plus que jamais, de prévoir un filet de sécurité sociale pour ceux qui sont dans le besoin tout en luttant énergiquement contre les causes sous-jacentes de la pauvreté par tous les moyens disponibles.

À moins que nous parvenions à combler ce fossé, la misère et la désillusion l'emporteront, tandis que la démocratie reposera sur un terrain fragile. Les mots ne suffisent pas. Il est clair que l'aide publique au développement doit être accrue.

Le règlement pacifique des conflits est au coeur même de ce problème. L'édification de la démocratie est un processus à long terme, surtout dans les sociétés où l'on a coutume de régler les conflits par des voies violentes. Dans les situations d'après-conflit, il convient d'accorder une attention particulière à la mise en place d'institutions démocratiques et à l'édification d'une société civile dynamique qui puisse encourager davantage la démocratie et la protéger contre les courants antidémocratiques.

Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique et les débats qui s'en sont suivis au sein de l'ONU démontrent clairement que la gouvernance démocratique est indispensable au maintien de la stabilité politique et au développement économique. C'est aux pays africains eux-mêmes qu'incombe la responsabilité principale de définir et d'appliquer des solutions pour résoudre les nombreux problèmes qui ravagent le continent, en posant ainsi les fondements indispensables au développement à long terme. Toutefois, l'aide de la communauté internationale est indispensable. La Norvège reste déterminée à contribuer à ces efforts.

Les démocraties ne sont jamais achevées. Il faut constamment les renouveler et les adapter aux circonstances nouvelles. La consolidation de la démocratie exige dévouement et patience, ainsi qu'une meilleure coopération entre les différents acteurs concernés. La Norvège s'efforcera de resserrer sa coopération avec l'ONU et des groupes tels que celui des démocraties nouvelles ou rétablies lorsque notre pays assumera l'an prochain la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

La Norvège est un pays foncièrement attaché à la démocratie. Nous sommes convaincus qu'il faut édifier la démocratie et la légalité démocratique au sein des États et entre eux. La démocratie ne se forge pas d'elle-même. Il faut encourager activement les valeurs démocratiques. En oeuvrant de concert, nous pouvons faire en sorte que l'idée de démocratie mondiale devienne une réalité.

**M. Selim** (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Le Bangladesh attache une grande importance au point de l'ordre du jour intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies». Nous pensons que les organismes des Nations Unies peuvent jouer un rôle efficace dans le processus mondial de démocratisation. Des millions de personnes qui, dans le monde entier, ont rétabli la démocratie dans leur pays ou ont entamé le processus de démocratisation se tournent vers cette Organisation mondiale pour recevoir son appui et en appellent à la coopération de la communauté internationale pour épauler leurs efforts en vue de promouvoir la démocratisation, la bonne gouvernance et le développement.

Nous rendons hommage au Secrétaire général pour son rapport paru sous la cote A/53/554, qui présente une vue d'ensemble des activités et des idées formulées au sein de l'ONU à ce sujet. Nous remercions en outre le Gouverne-

ment de la Roumanie d'avoir accueilli la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, consacrée au thème de la démocratie et du développement. Ces conférences répondent à un objectif très important, qui consiste à réaffirmer l'efficacité de la démocratie comme système de gouvernement. Elles offrent également la possibilité de partager de manière formelle ou informelle des données d'expérience et de tirer des enseignements de ces échanges.

Les changements qui sont survenus sur la scène internationale ont imprimé un vigoureux élan au processus mondial de démocratisation. La première Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies, qui a eu lieu aux Philippines en 1988, a encouragé de nombreux pays du monde à réaliser les aspirations de leurs populations en s'associant à la famille des États qui pratiquent la liberté, la justice et la démocratie depuis plusieurs décennies, voire plusieurs siècles.

La Déclaration et le Plan d'action adoptés par la deuxième Conférence internationale, tenue au Nicaragua en 1994, exhortaient le système des Nations Unies à participer activement au processus. Le document final de la troisième Conférence internationale, tenue à Bucarest en septembre 1997, a souligné le rôle joué par l'ONU pour aider les pays à relever les défis qui les attendaient. Je suis sûr que notre débat d'aujourd'hui aidera notre organisation mondiale à mieux définir son rôle dans la promotion de la démocratie à l'échelle mondiale.

Dans le cadre international actuel, seule la démocratisation peut aider les États à s'attaquer aux nombreux problèmes et tensions du monde contemporain. Elle peut aider les États à formuler des politiques pour le siècle prochain. La démocratie et le développement sont inséparables. Dans le contexte du monde actuel, sur la voie du développement et de la démocratisation, les pays pauvres dépendent dans une large mesure de la coopération des économies développées qui sont aussi des démocraties développées. Dans de nombreux cas, les pays en développement se voient imposer des conditionnalités préalables à l'octroi d'une coopération pour le développement qui sont très souvent malvenues et inappropriées. De telles conditionnalités, lorsqu'elles sont attachées à des projets de coopération, ont une incidence négative sur les destinataires et ne sont pas favorables à l'objectif de coopération, parce que différentes démocraties ont des caractéristiques différentes qui découlent de conditions, de cultures et de traditions économiques, sociales et politiques spécifiques. Nous sommes heureux de noter que le Secrétaire général a souligné cet état de fait dans son rapport.

Le Gouvernement dirigé par le Premier Ministre Cheikh Hasina, fille du père fondateur du Bangladesh, Cheikh Mujibur Rahman, a tenté de renforcer la démocratie et de promouvoir une gestion saine depuis son entrée en fonctions à la suite d'élections libres et régulières tenues en juin 1996. Dans le but de favoriser l'intégration et la cohésion sociales et d'assurer le bien-être et la participation du peuple, le Bangladesh s'est véritablement engagé en faveur de la paix et de la délégation de pouvoirs aux autorités locales. Dans ce contexte, j'ai le privilège de dire que le Gouvernement dirigé par Cheikh Hasina, par l'intermédiaire du Parlement national bangladais, est en voie d'adopter des lois qui amorceraient une décentralisation du gouvernement central et déboucheraient sur le transfert de pouvoirs accrus à des autorités locales démocratiquement élues telles que les conseils syndicaux, de *thana/upazila* et de district.

L'attachement du Bangladesh à la démocratie et à la primauté du droit l'a amené à accorder la priorité aux droits de l'homme. Je suis heureux d'informer l'Assemblée que le Bangladesh est en voie de mettre sur pied une commission nationale des droits de l'homme indépendante dans le but d'amener les questions relatives aux droits de l'homme au niveau de la population locale afin que notre peuple devienne plus conscient de ses droits. Le Bangladesh place le droit au développement au coeur même du dispositif des droits de l'homme. Nous avons entrepris un programme global de réforme et de déréglementation.

Le développement social est demeuré l'axe principal de toutes les stratégies de développement. L'éducation, les soins de santé et la participation des femmes au cadre général du développement humain continuent de bénéficier d'une attention prioritaire. L'accent est mis sur les droits des femmes et des enfants. Le rôle et la participation de la société civile dans nos efforts de développement et de démocratisation, notamment dans les secteurs sociaux, ont été remarquables.

Nous recommandons vivement que l'Organisation améliore sa capacité de répondre efficacement aux demandes des États Membres qui veulent recevoir un appui à leurs efforts de démocratisation. Parallèlement, nous reconnaissons également la responsabilité qui incombe aux différents pays de faire respecter des principes importants tels que les droits de l'homme, les libertés individuelles, la paix, la justice, l'égalité, la primauté du droit, le pluralisme, le développement et l'amélioration des conditions de vie. À ce sujet, nous devons garder à l'esprit que la démocratie fonctionne de façon optimale lorsque s'exprime librement la volonté du peuple dans le choix de son propre système politique, économique, social et culturel et que s'exerce sa

pleine participation à toutes les dimensions de sa vie. Nous devons toutefois veiller en même temps à ce que les valeurs essentielles de la démocratie, telles que la tenue d'élections libres et transparentes, le développement et la paix, ne soient pas sapées.

Ma délégation est heureuse de noter que le processus de suivi de la mise en oeuvre des recommandations adoptées à Bucarest s'est traduit par la réalisation de projets : site Web, base de données, inventaire et forum démocratique. Nous nous réjouissons également de ce que la quatrième Conférence internationale aura lieu au Bénin. Nous ne doutons pas que la quatrième Conférence internationale parviendra à mobiliser la sagesse et la sagacité des dirigeants africains en vue d'accélérer et d'élargir le processus de démocratisation partout dans le monde.

**M. Diagne** (Sénégal) : La délégation sénégalaise est heureuse de joindre sa voix au soutien du projet de résolution portant sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Le fait de débattre de ce point dans le cadre de la session de l'Assemblée générale constituée, aux yeux de ma délégation, à la fois un signe des temps et la confirmation d'une vérité historique : celle du caractère universel de l'exigence démocratique.

La marche des peuples vers la liberté et la démocratie a connu, au cours de ces années, une cadence accélérée, mettant en lumière le droit naturel de l'homme de jouir de ses libertés et de gérer sa vie de manière démocratique. De ce point de vue, l'histoire récente des démocraties nouvelles ou rétablies nous enseigne et nous rappelle en même temps qu'un régime politique finira toujours dans la déliquescence s'il fait l'impasse sur un principe évident : le pouvoir des gouvernements doit invariablement tirer sa source et le fondement de sa légitimité du consentement librement exprimé des citoyens. Au-delà des principes, des textes et des institutions, nous estimons que le régime démocratique est d'abord un état d'esprit, un espace d'épanouissement de la condition humaine où la liberté de chacun s'arrête là où commence celle de l'autre. Tels sont, de l'avis de ma délégation, quelques-uns des paramètres dont le respect conditionne l'ancrage de la culture démocratique et la consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies.

Mais il est juste et opportun de rappeler ici que la pérennité des régimes démocratiques, en particulier dans le monde en développement ou dans les pays en transition, suppose également un soubassement économique et social viable qui conduise à la pleine réalisation des droits écono-

miques, sociaux et culturels. En somme, le droit au développement est un complément indissociable des droits civils et politiques. Il est, par conséquent, fondamental de concevoir l'appui à la démocratisation dans une approche globale intégrant à la fois les dimensions politiques, institutionnelles, économiques et sociales. Car, en définitive, la démocratie, la paix et le développement se complètent et participent de manière égale au bien-être et au progrès des peuples.

À cet égard, ma délégation note avec intérêt les activités menées par le système des Nations Unies au soutien des efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Le rapport du Secrétaire général contient à ce sujet des indications intéressantes, notamment dans les domaines de coopération technique pour l'appui à la bonne gouvernance, la réforme du secteur public, le renforcement du système judiciaire et la lutte contre la corruption.

Nous espérons également qu'une attention plus soutenue sera accordée à la collaboration entre les démocraties traditionnelles et les démocraties nouvelles ou rétablies, notamment en matière d'échanges d'expériences sur les voies et moyens de perfectionner nos systèmes.

La démocratie étant un idéal, il n'en existe pas de forme achevée mais une dynamique toujours perfectible. La démocratie est, en un mot, un chantier perpétuel à édifier au rythme de l'histoire et de la culture des peuples.

Je voudrais, pour terminer, rendre hommage au Gouvernement roumain pour sa contribution décisive à la promotion de ce dossier avec l'accueil, en septembre 1997, à Bucarest de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Je suis persuadé que la quatrième Conférence prévue au Bénin, en terre africaine, donnera l'occasion d'approfondir les acquis de Bucarest.

**M. Yacoubou** (Bénin) : La délégation béninoise félicite le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de la publication de son rapport A/53/554, intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies», rapport qui contient des informations fort utiles pour nos présents débats.

La démocratie comme modèle de développement économique et social est un bien précieux de l'héritage commun de l'humanité que la communauté internationale a la responsabilité et le devoir d'entretenir en tous lieux et en tous temps. Et c'est pour cette raison que ma délégation se

félicite de toutes les initiatives que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, ont bien voulu entreprendre à travers le monde pour appuyer les efforts déployés par les gouvernements en vue de promouvoir et de consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

C'est le lieu de remercier vivement toutes les institutions du système des Nations Unies qui ont organisé de par le monde des programmes de formation, des séminaires et autres programmes qui visent à promouvoir une culture démocratique dans les pays qui en ont fait la demande.

La démocratie est une entreprise humaine exigeante, chère, mais très rentable pour la paix sociale et le bien-être des peuples. En effet, l'exercice de la démocratie permet d'établir la concorde et la paix sociale de façon durable entre les citoyens de tous pays, qui jouissent par ailleurs de la libre expression et bénéficient de l'égalité de traitement devant la loi. Il permet le plein épanouissement de l'homme en éliminant la plupart des obstacles qui sont observés avec d'autres systèmes de gouvernement.

Pour être vraiment efficace et assurer le plein épanouissement de l'homme, la démocratie a besoin de s'appuyer sur certains critères fondamentaux dont les plus importants aux yeux de ma délégation sont l'alphabétisation et la prise de conscience par le peuple de ses droits et de ses devoirs. En effet, on imagine mal l'épanouissement de la démocratie avec un peuple entièrement analphabète et inculte, où les citoyens rencontrent de sérieux problèmes pour formuler leur opinion au sujet des différents projets de société que leur présentent les candidats aux sièges électifs de la société.

C'est pour cette raison que mon pays, dans son programme de démocratisation, attache également une grande importance au volet formation et surtout à celui de l'alphabétisation des couches de la population qui n'ont pas eu accès à la scolarisation.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour remercier les partenaires au développement du Bénin qui interviennent dans le domaine de l'éducation en général et celui de l'alphabétisation en particulier.

Je saisis cette même occasion pour lancer un appel à la communauté internationale pour aider davantage mon pays, le Bénin, à atteindre l'objectif visant à scolariser au niveau de l'enseignement primaire tous les enfants béninois dans un proche avenir, dans le but de raffermir de façon durable la démocratie dans mon pays. Par ailleurs, ma

délégation demeure convaincue que le simple fait de satisfaire aux exigences du rituel des consultations électorales périodiques ne suffit pas et ne saurait en aucune manière être déterminant pour installer et garantir durablement la démocratie dans un pays, surtout dans un pays en développement.

Et c'est ici qu'intervient la responsabilité de la communauté internationale dans ses efforts pour appuyer ceux déployés par les jeunes démocraties pour asseoir une démocratie durable en développant une économie durable dans le but de permettre à chaque citoyen de disposer du minimum nécessaire pour une vie décente.

En effet, la plupart des jeunes démocraties évoluent dans un environnement économique fragile, alors que tout un chacun sait qu'un minimum de développement économique, un minimum de base matérielle, s'avère indispensable comme préalable à l'instauration d'une culture démocratique véritable.

Les consultations électorales périodiques, fondement de la démocratie, coûtent cher et absorbent un pourcentage élevé des maigres budgets de certaines jeunes démocraties, ce qui implique le recours constant à l'assistance de la communauté internationale en faveur de ces pays dans les périodes difficiles de la consolidation de l'expérience démocratique.

Mon pays, le Bénin, qui s'est engagé depuis 1990 dans cette expérience démocratique exaltante, se bat pour instaurer dans toutes les couches de la société la culture démocratique. C'est ainsi que dans le cadre de la bonne gouvernance, le Gouvernement béninois a entrepris un vaste programme de lutte contre la corruption, phénomène dont on connaît les effets néfastes et pervers sur l'économie d'un pays. L'information plurielle a été encouragée par les pouvoirs publics, ce qui fait que les pouvoirs d'État ne détiennent plus le monopole de l'information. En outre, pour mieux faire participer chaque citoyen à la gestion de la chose publique, le Gouvernement a mis en chantier une réforme de l'administration territoriale qui vise à sa décentralisation. Cette réforme, qui permettra l'élection à la base des responsables locaux qui seront naturellement comptables devant leurs électeurs, se trouve dans une phase très avancée.

Le Gouvernement béninois, par ma voix, adresse ses sincères remerciements aux partenaires au développement qui soutiennent ce projet, qui revêt pour ma délégation une importance capitale pour l'enracinement de la culture démocratique au Bénin.

Ma délégation remercie et félicite la communauté internationale pour les résultats obtenus au cours de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue à Bucarest du 2 au 4 septembre 1997, et surtout pour le soutien unanime apporté à la candidature du Bénin pour abriter la quatrième Conférence, qui aura lieu à Cotonou en l'an 2000. Nous sommes par ailleurs heureux d'informer cette prestigieuse Assemblée de la décision de la délégation soeur du Cameroun de se joindre aux nombreux coauteurs de la résolution A/53/L.38, que nous souhaitons voir adopter sans vote comme par le passé.

Le gouvernement de mon pays a déjà commencé les préparatifs en vue de la tenue effective de cette Conférence pour la première fois en terre africaine. C'est là une marque de sympathie et une attention bienveillante à l'égard des jeunes démocraties africaines.

Je voudrais, avant de terminer, rendre ici un hommage appuyé à la Mission permanente de Roumanie pour la collaboration amicale et généreuse qu'elle apporte déjà à ma délégation dans le cadre de ces préparatifs. Le Bénin, comme à l'accoutumée, compte sur la communauté internationale, le Secrétaire général, les organisations spécialisées des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et la communauté des partenaires au développement pour leur précieuse contribution en vue de faire de cette conférence une réussite qui honorerait la communauté internationale tout entière dans ses efforts pour la consolidation de la culture démocratique dans le monde.

**M. Kafando** (Burkina Faso) : Les années 90 ont été marquées en Afrique par une forte poussée de la démocratie libérale à telle enseigne que les enjeux électoraux rythment désormais la vie politique du continent. Il y a quelques jours, se tenaient au Burkina Faso, dans mon pays, des élections présidentielles. En République centrafricaine, on procède actuellement au dépouillement des votes pour les élections législatives qui ont eu lieu hier. Le mois prochain, en décembre donc, il y aura également des élections présidentielles au Gabon et en Guinée. En 1999, quatre scrutins majeurs au moins sont attendus, ceux prévus en Algérie, en Afrique du Sud, en Guinée-Bissau et au Nigéria. C'est dire que la démocratie pluraliste est devenue un impératif et une exigence.

Pourtant, que de chemin parcouru pour en arriver là ! Il suffit seulement de se rappeler qu'une vingtaine d'années plus tôt, dans les années 70, en cette période de militarisation à outrance des régimes en Afrique, il n'y avait par exemple, dans l'espace politique ouest-africain, que deux

États à pratiquer, avec beaucoup de risques au demeurant, le multipartisme : le Sénégal et le Burkina Faso, alors Haute-Volta. Il faudra attendre jusqu'en 1990 pour qu'à la faveur des injonctions de l'Occident, qui liait désormais l'aide à la démocratisation des régimes, la plupart des gouvernants africains avalent la potion. La réalité est qu'aujourd'hui, la majorité des régimes s'est démocratisée, mais il n'est un secret pour personne que ce genre d'acquis n'est jamais immuable.

Nous le savons tous en effet, la démocratisation est une quête perpétuelle tant les résistances et les entraves à sa pleine maturation sont nombreuses. Il y a, par exemple, les habitudes acquises dans le cadre de l'exercice solitaire du pouvoir qui ne disposent pas à accepter l'alternance qui est pourtant la clef de voûte de toute démocratie. Il faut en outre compter avec les pesanteurs sociologiques; il subsiste même toujours la querelle philosophique, à savoir si la démocratie représentative est compatible avec la culture africaine. D'où alors la nécessité d'appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider ces démocraties nouvelles.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis et que nous saluons pour sa clarté autant que pour ses propositions intéressantes constitue à cet égard un précieux appoint. Aucune démocratie ne peut s'épanouir dans le désordre et la confrontation sociale. L'Organisation des Nations Unies en a tenu compte en garantissant dans certains de ces États Membres le maintien de la paix pour permettre un meilleur déroulement des consultations électorales. Ainsi les Missions des Nations Unies en Haïti et en Bosnie-Herzégovine ont-elles favorisé la bonne tenue des élections dans ces deux pays. De même, la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental est à pied d'oeuvre pour aider à l'organisation du référendum d'autodétermination au Sahara occidental. La Mission des Nations Unies en République centrafricaine appuie techniquement et par des conseils l'organisation des élections dans ce pays.

Le système des Nations Unies a par ailleurs beaucoup fait dans le domaine de la sensibilisation, notamment pour mobiliser la société civile et l'inciter à participer au jeu démocratique : à cet effet, les centres d'information de l'ONU ont joué et continuent d'ailleurs à jouer un rôle éminent par le travail de socialisation qu'ils font au niveau des citoyens et des médias. L'assistance électorale de l'ONU est également visible et appréciée et le rapport du Secrétaire général précise bien que celle-ci a reçu, depuis 1989, 140 demandes d'assistance électorale.

On le voit donc, l'engagement du système onusien à aider les gouvernements à promouvoir et consolider les démocraties nouvelles est éloquent. Cependant, nous mettrons l'accent sur deux aspects fondamentaux qui, à notre avis, devraient recueillir le maximum d'attention de la part de la communauté internationale.

Tout d'abord, il nous semble impérieux que l'ONU renforce son programme d'aide en matière de droits de l'homme car la vraie démocratie passe d'abord par le respect scrupuleux de tels droits. La négation des droits de l'homme, l'homme en tant que support essentiel de la société, aboutit inévitablement à la négation de la démocratie. Celui qui ne respecte pas les droits de l'homme ne peut pas comprendre le bien-fondé de la démocratie. L'essentiel de l'action des Nations Unies dans ce domaine devrait donc être centré sur le renforcement de la culture démocratique. Les institutions spécialisées du système opérationnel pourraient jouer en l'occurrence un rôle déterminant.

En deuxième lieu, il nous paraît urgent que les Nations Unies appellent l'attention de la communauté internationale sur l'importance de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, prévue en l'an 2000. Venant après les trois précédentes qui ont eu un impact positif sur l'ordre politique mondial grâce à une plus grande considération des exigences démocratiques, cette conférence sera d'une importance capitale car elle aura en quelque sorte à faire le bilan de tous les efforts déployés jusque là pour sauvegarder et consolider les démocraties nouvelles et aussi à déterminer d'autres projections. L'Afrique est redevable aux Nations Unies de ce que cette rencontre ait lieu en terre africaine.

Le choix même du lieu, le Bénin, est tout un symbole car ce pays frère, après avoir abjuré le marxisme-léninisme, s'est imposé en pionnier de la démocratie, en ouvrant la série des conférences nationales dont allaient s'inspirer la plupart des États africains pour démocratiser leur système politique. Pour toutes ces raisons, je vous exhorte à appuyer massivement le projet de résolution A/53/L.38.

**M. Kastrup** (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) :  
Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Autriche, au nom de l'Union européenne. L'Allemagne souscrit en particulier à l'engagement de l'Union européenne en faveur de la promotion et de la consolidation à l'échelle mondiale des démocraties nouvelles ou rétablies, et appuie pleinement les actions en faveur de la démocratie, évoquées dans cette intervention.

L'intérêt que l'Allemagne porte à la promotion et à la consolidation des démocraties va bien au-delà de son appui moral et matériel aux pays tiers. En fait la chute du Mur de Berlin, il y a neuf ans, nous a associés à ceux qui estiment que le rétablissement de la démocratie est un défi quotidien dans notre propre pays.

La révolution pacifique qui a eu lieu en Allemagne de l'Est sera toujours source de fierté pour nous Allemands. Elle a été menée par le peuple sans violence, dans une expression publique constante de leur volonté.

L'unification de l'Allemagne doit être comprise comme faisant partie intégrante du processus d'unification de l'Europe. Ces deux processus se fondent sur la foi dans les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit et sur leur respect inconditionnel. Mais édifier et préserver ces fondements de l'unité allemande et européenne n'est pas une tâche facile. Nous savons que l'avènement de la démocratie est souvent source de grands espoirs qu'il n'est pas facile de concrétiser.

Pour ce qui est de la situation des nouveaux États fédéraux, nous savons qu'il faudra du temps non seulement pour reconstruire l'économie et les institutions, mais également pour développer un puissant sentiment d'appartenance. Le nouveau Gouvernement allemand va mettre au point une stratégie de promotion pour les nouveaux États fédéraux. Le Chancelier fédéral Gerhard Schröder a déclaré qu'il s'engagerait personnellement à reconstruire les nouveaux États fédéraux. En rendant hommage à ce que les Allemands de l'Est ont vécu et à ce qu'ils ont accompli, le Chancelier Schröder a déclaré :

«Le courage civique, la créativité et le sens de l'innovation des Allemands de l'Est sont source d'enseignements pour de nombreuses personnes en Occident. Les citoyens des nouveaux Länder ont une assez grande expérience des mythes et des réalités de la politique. Ils ont le droit de savoir quels sont les problèmes et quelles en sont les solutions, et ensuite d'exiger que l'on s'y attaque sans perdre de temps.»

Partager avec l'Assemblée certaines de nos expériences allemandes ne veut absolument pas dire que la promotion et la consolidation de la démocratie sont devenues pour l'Allemagne une simple question d'introspection. Bien au contraire, notre expérience nous permet de mieux comprendre les problèmes matériels, institutionnels et psychologiques que cela implique.

Notre participation au mouvement et aux conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies et, dernièrement, à la Réunion ministérielle consacrée à leur suivi, notre appui aux programmes de démocratisation menés par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, notre propre programme national de démocratisation, et enfin notre appui au projet de résolution parrainé par la Roumanie sont la preuve vivante de notre attachement ferme et réel à la cause de la promotion et de la consolidation des démocraties.

Enfin, je voudrais faire part à l'Assemblée d'un aspect de notre expérience nationale qui me semble être d'un intérêt particulier : la démocratie n'est pas une solution de fortune aux problèmes non résolus d'ordre économique, social, politique ou culturel. Elle est le seul remède qui puisse donner des solutions durables, le seul moyen qui permette que les problèmes qui surviendraient à l'avenir soient traités de façon juste et équitable, et le meilleur moyen d'insuffler à un peuple que l'histoire a déchiré un nouveau sens de la responsabilité commune.

Dans cet esprit, l'Allemagne est désireuse de poursuivre sa coopération avec les démocraties nouvelles ou rétablies. Nous remercions la Roumanie, en sa qualité de Président en exercice de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, et nous adressons nos meilleurs voeux au Gouvernement du Bénin, qui a l'intention de reprendre le flambeau.

**M. Mabilangan** (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport concis et complet sur l'appui des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Dans son rapport, je crois que le Secrétaire général est parvenu à apporter une réponse valable à l'appel que nous avons lancé pour que nous soit présenté un rapport sur des moyens permettant aux Nations Unies de répondre efficacement et de façon intégrée aux demandes des États Membres qui sollicitent une aide dans le domaine de la démocratisation.

Le rapport du Secrétaire général non seulement constitue un excellent compte rendu des efforts collectifs déployés par de nombreuses démocraties nouvelles ou rétablies en vue de renforcer leur gouvernement démocratique, mais témoigne également du fait que la démocratisation est une question qui touche tous les aspects de la gestion des affaires publiques et de l'édification nationale et que la démocratie n'est pas un concept abstrait ou ambigu, mais

bien une réalité tangible et une composante essentielle d'une direction juste et équitable au niveau national.

Cette année, les Philippines ont célébré le centenaire de leur première expérience de la démocratie en tant qu'État-nation. En 1898, les Philippines ont gagné de haute lutte leur indépendance et ont établi un gouvernement démocratique. Mais des forces extérieures et intérieures qui étaient loin d'être démocratiques ont tout fait pour que notre première expérience en tant qu'État démocratique soit difficile.

Il y a une dizaine d'années, en 1986, nous avons, en tant que nation et peuple, unis dans une même voix, par la lutte pacifique de notre révolution du pouvoir populaire, créé la démocratie dont nous jouissons aujourd'hui. En 1988, deux ans après avoir instauré la démocratie aux Philippines, nous avons organisé, avec quelques autres États, la première réunion des démocraties nouvelles ou rétablies. Cette première réunion a non seulement servi de tribune où exprimer nos espoirs et nos attentes pour ce qui est de répandre la démocratie dans le monde, mais également aidé à renforcer notre propre démocratie fragile et durement acquise.

Durant cette année du centenaire de l'indépendance des Philippines, le peuple philippin a également renforcé son attachement à la démocratie en élisant des dirigeants au niveau national au moyen d'élections populaires. Le renforcement de nos idéaux démocratiques est d'autant plus important qu'aujourd'hui, dans notre région, nous ne sommes pas encore sortis de problèmes économiques qui ont pris des proportions de crise. L'histoire a montré que les crises peuvent quelquefois ébranler sérieusement les principes démocratiques. Nous n'allons pas céder à cette tentation qui semble être dictée par l'histoire.

Jour après jour, le consensus international se renforce sur le fait que la démocratisation est la voie vers l'avenir, tout comme le nombre des démocraties nouvelles ou rétablies a continué de s'accroître. Les rêves et aspirations de notre première conférence se sont concrétisés. Nous sommes de plus en plus nombreux à prendre cette voie, tout comme nous sommes de plus en plus nombreux à nous engager en faveur de la démocratie.

La participation d'autres acteurs nationaux et internationaux s'est également accrue. Le processus de démocratisation doit impliquer un partenariat entre l'État, le secteur privé et la société civile. La participation de tous ces secteurs s'est accrue et nous comptons sur des échanges et des interactions encore plus intenses entre ces partenaires

lorsque nous nous rencontrerons à nouveau en Afrique cette fois, à Cotonou (Bénin), pour notre quatrième Conférence en l'an 2000. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance au Gouvernement roumain, qui a accueilli la troisième Conférence, ainsi qu'à la Mission permanente de la Roumanie à New York pour l'excellent travail qu'elle a accompli et continue d'accomplir dans ce domaine.

Nombreux sont ceux qui ont dit, de plusieurs manières et en plusieurs langues, que la vigilance éternelle est le prix de la liberté. Nous ne devons pas considérer nos acquis démocratiques comme établis. Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui sur l'initiative de la Roumanie ainsi que le rapport du Secrétaire général non seulement sont le résultat direct de notre appel en faveur de relations renforcées et réelles entre les démocraties nouvelles ou rétablies et les Nations Unies, mais représentent également notre engagement politique commun en faveur de la promotion des idéaux de notre mouvement et des principes fondamentaux de la démocratie.

Nous devons donc continuer à oeuvrer, individuellement et sous l'égide de notre Organisation, à consolider nos acquis démocratiques. Nous devons poursuivre notre dialogue et traiter les questions et problèmes spécifiques relatifs à la gestion saine et démocratique des affaires publiques.

À cet égard, j'ai le privilège d'annoncer, au nom de mon gouvernement, que les Philippines, en coopération avec les institutions des Nations Unies et les autres organisations internationales vouées aux idéaux de la bonne gouvernance, accueilleront l'année prochaine la Conférence mondiale sur la gouvernance. Cette Conférence, qui se tiendra à Manille du 31 mai au 4 juin 1999, rassemblera un échantillon représentatif de personnalités de tous les horizons, venues du secteur public, des milieux universitaires, du monde des affaires, des organisations non gouvernementales, des institutions et organisations internationales et de la société civile, pour traiter des questions spécifiquement liées à la gestion des affaires publiques et au rôle de l'État.

Je voudrais saisir cette occasion d'inviter les membres de l'Assemblée à envoyer des représentants à cette Conférence mondiale sur la gouvernance. Celle-ci contribuera à donner encore plus de poids à la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies qui doit se tenir au Bénin et nous permettra de nous rapprocher de l'objectif de l'organisation d'un sommet des démocraties nouvelles ou rétablies au début du nouveau millénaire.

**M. Yel'chenko** (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Le processus de démocratisation est l'un des fac-

teurs les plus déterminants de la vie politique de la communauté internationale, particulièrement au cours des deux dernières décennies, la démocratie étant maintenant recon- nue comme la norme à atteindre par le monde entier.

Dans le contexte de la mondialisation, autre phénomène important de notre époque, cet objectif semble devenir beaucoup plus réalisable en raison du fait que l'expérience de démocratisation à l'échelle mondiale peut dans ses grandes lignes être utilisée par les démocraties nouvelles et rétablies qui rencontrent des problèmes spécifiques similaires en vue de mieux faire face aux difficultés inhérentes au processus de transition.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est d'aider ces pays à renforcer leurs efforts de démocratisation ne doit pas être sous-estimé. La délégation de l'Ukraine accueille donc avec satisfaction le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/53/554, qui expose la gamme d'activités entreprises par le système des Nations Unies dans le domaine de la démocratisation et de la gouvernance.

L'Ukraine, pour sa part, est toujours prête à contribuer, en coopération avec d'autres pays, les organes pertinents de l'ONU et les institutions spécialisées, à la mise en oeuvre des recommandations de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement qui s'est tenue à Bucarest en septembre 1997.

Un exemple récent de cette coopération fructueuse entre mon pays et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dont fait état le rapport du Secrétaire général, a été la conférence régionale sur le thème «Droits de l'homme et développement humain», tenue à Yalta, en Ukraine, en septembre dernier. Cette manifestation d'envergure internationale, organisée conjointement par le Gouvernement ukrainien et le Bureau régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (CEI), a réuni des délégations de près de 30 pays d'Europe centrale et orientale, du Caucase et de l'Asie centrale. L'importance de la conférence de Yalta réside dans les recommandations formulées sur la protection des droits de l'homme et en particulier sur le développement institutionnel et l'échange de données d'expérience dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que dans la contribution qu'elle a apportée à la définition de priorités pour les mesures à prendre au plan national.

L'Ukraine considère que l'objectif ultime du processus de démocratisation doit être de réaliser la stabilité et d'

instaurer l'ordre politique, économique et social sur la base des principes universels consacrés par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres documents internationaux pertinents.

Engagée sur la voie de la transformation démocratique depuis plus de sept ans, l'Ukraine a clairement fait la preuve de son aspiration irréversible à devenir un État qui permette à chaque citoyen de se réaliser pleinement et de se retrouver dans le processus d'édification de l'État ukrainien. Les élections parlementaires en Ukraine au printemps dernier ont confirmé que la majorité des Ukrainiens continuent d'appuyer cette évolution vers un État démocratique soucieux d'assurer une protection sociale et un état de droit.

Les principes fondamentaux de la nouvelle Constitution de l'Ukraine, adoptée il y a deux ans, visent à promouvoir et à protéger la démocratie et à rendre irréversibles les transformations vers l'économie de marché. Dans le sens d'une démocratisation plus poussée de la société, une mesure importante a été prise pour instituer deux instruments nationaux : un Défenseur du peuple ou médiateur (Ombudsman) a récemment été nommé pour assurer un contrôle parlementaire du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le pays, et une Cour constitutionnelle indépendante a été chargée de garantir le respect constitutionnel des droits de l'homme en Ukraine.

L'appartenance de l'Ukraine au Conseil de l'Europe et son adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme sont autant de témoignages frappants de son évolution vers la démocratisation dans toutes les sphères de la vie sociale. La réforme en cours du système juridique ukrainien, qui vise à le mettre en conformité avec les normes internationales existantes, et notamment celles du Conseil de l'Europe, est fidèle à l'esprit de la Conférence de Bucarest.

La délégation de l'Ukraine pense que le mécanisme de suivi établi par la Conférence de Bucarest devrait permettre aux pays intéressés de collecter et d'échanger des données d'expérience et des pratiques optimales afin de promouvoir le processus de démocratisation. Nous considérons ce mécanisme comme un outil international primordial pour la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence de Bucarest, auxquelles l'Ukraine est résolument attachée.

À cet égard, nous avons accueilli avec satisfaction la Réunion ministérielle des États participant à la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue à New York le 22 septembre dernier dans le cadre de l'actuelle session de l'Assemblée générale. Nous

pensons que cette réunion a été une bonne occasion d'examiner les progrès réalisés dans le domaine de la démocratisation, en même temps qu'elle a été une contribution concrète au processus de suivi. Elle a également été une occasion opportune de reconnaître le rôle joué par le Gouvernement roumain dans la concrétisation de cette entreprise.

Pour terminer, je tiens à exprimer la satisfaction de la délégation ukrainienne à la perspective de la tenue en l'an 2000, en Afrique, d'une quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Nous apprécions l'offre généreuse du Gouvernement du Bénin qui s'est proposé pour accueillir ce forum. Nous sommes prêts à prendre une part active dans les préparatifs de cette Conférence, dont nous voulons faire un succès.

**M. Squadron** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : La propagation de la démocratie à travers le monde est dans l'intérêt de tous les pays. La démocratie favorise et encourage la primauté du droit, le respect des droits de l'homme, la stabilité politique et sociale et la croissance économique. Mais la démocratisation est le résultat d'une longue lutte et exige un dévouement constant. Nous félicitons la Roumanie d'avoir pris l'initiative de présenter le projet de résolution que nous examinons aujourd'hui et d'avoir accueilli l'année dernière la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Comme l'a dit le Secrétaire d'État des États-Unis, Mme Albright, dans une déclaration devant l'Organisation de l'unité africaine, la démocratie est toujours et partout en devenir.

Toute politique de promotion de la démocratie doit mettre clairement l'accent sur des élections pluripartites. Les pays sortant d'une situation de conflit et de répression sont généralement confrontés à des problèmes de développement urgents dans les domaines social, économique et politique. Si le développement économique et social est un processus à long terme, le développement dans le domaine politique doit être plus rapide. La tenue d'élections est le premier jalon indispensable du développement politique, le meilleur moyen permettant à l'électorat d'exprimer sa volonté. Les États-Unis appuient les projets d'assistance électorale des Nations Unies partout dans le monde. La rapidité avec laquelle la Division de l'assistance électorale a su répondre aux besoins exprimés par le Nigéria tout récemment, en particulier, force l'admiration.

Il arrive trop fréquemment que les citoyens des États nouvellement démocratiques ayant participé à des élections aient le sentiment que le développement démocratique

stagne ou s'achève après celles-ci. Nul ne peut s'attendre que des élections règlent instantanément les problèmes des sociétés sortant d'une situation de conflit ou des démocraties fragiles, aussi cruciaux soient-ils pour le processus de démocratisation. Il arrive que des élections justes et libres mettent en place des régimes autoritaires opposés au maintien du système même qui les a portés au pouvoir. Une seule élection ne saurait à elle seule prouver qu'il y a une démocratie réelle; celle-ci exige qu'un certain nombre de facteurs soient réunis, notamment une succession d'élections libres et justes, l'existence d'une société civile, des citoyens bien informés, un pouvoir judiciaire indépendant, une presse libre, une opposition régulière, le respect des droits de l'homme et l'état de droit.

Ces deux derniers principes, à savoir le respect des droits de l'homme et l'état de droit, sont indissociables et devraient toujours constituer un objectif important de toute politique de promotion de la démocratie. Le renforcement de l'état de droit est essentiel pour garantir le respect des libertés fondamentales, la protection des minorités ethniques et religieuses, une plus grande transparence dans l'action des pouvoirs publics, la stabilité sociale et un cadre juridique propice au développement économique.

Enfin, nous devons rejeter sans exception les thèses discréditées selon lesquelles, pour les citoyens de certains pays, la démocratie et les droits de l'homme ne peuvent être envisagés que dans un avenir lointain ou n'appartiennent pas à leur culture. Tous les citoyens du monde méritent d'être gouvernés selon les principes immuables du respect des droits de l'homme et de la primauté du droit et de la démocratie dans la pratique.

**M. Fulci (Italie)** (*interprétation de l'anglais*) : L'Italie s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Autriche au nom de l'Union européenne sur la question inscrite à notre ordre du jour. Je souhaiterais toutefois faire quelques commentaires supplémentaires sur certains points auxquels nous accordons une importance particulière.

La consolidation des systèmes démocratiques nouveaux, et donc par définition fragiles, est l'un des plus grands défis de notre époque. L'évolution de ces dernières années montre sans l'ombre d'un doute que des gouvernements démocratiques fondés sur la participation de tous les citoyens à la vie politique sont non seulement le système qui répond le mieux aux aspirations naturelles à la liberté de tous les hommes et de toutes les femmes mais constituent également la forme de gouvernement la plus efficace et la plus rationnelle.

Il est donc essentiel que l'Organisation des Nations Unies soutienne les États Membres dans ce processus en les aidant à développer des systèmes de gouvernement plus justes et plus efficaces et à renforcer la société civile. L'ONU est d'ailleurs de plus en plus souvent appelée à lancer des programmes et des activités qui encouragent une culture démocratique en facilitant les négociations, le règlement des conflits et la mise en oeuvre des mesures à prendre par la suite pour aider les pays à rebâtir leurs institutions et à consolider la paix.

Cela n'est jamais facile. Une multitude d'exemples nous montrent que le chemin menant à la construction d'un système démocratique solide et efficace est fait de méandres et de détours et est semé d'embûches. Les sociétés longtemps gouvernées par un régime autoritaire sont inévitablement caractérisées par des faiblesses structurelles. La meilleure façon de les corriger est d'avoir recours à l'aide de la communauté internationale. Grâce au rôle de pionnier joué par certains pays, un processus a été mis en route par l'ONU pour apporter un soutien systématique aux démocraties nouvelles. Le rapport du Secrétaire général insiste à juste titre sur certains points qui sont d'une importance capitale pour le renforcement de la démocratie. Je voudrais rappeler certains d'entre eux.

Il y a premièrement l'assistance électorale. Lentement mais sûrement, l'Organisation des Nations Unies a entrepris d'offrir un système perfectionné d'assistance et de surveillance électorales. Il s'agit là d'une question extrêmement complexe, car les élections représentent un moment très délicat dans la mise en place de tout système démocratique. Le mécanisme d'assistance doit être judicieusement conçu afin d'éviter qu'il y ait même l'ombre d'un doute d'ingérence indue. Il faut que le système des Nations Unies étudie les moyens de continuer d'améliorer cet élément fondamental de sa stratégie à l'appui des efforts de démocratisation faits par les gouvernements.

Il y a deuxièmement des médias libres et indépendants. Il va sans dire que la liberté et le pluralisme sont des conditions préalables à la démocratie, et que le développement d'une presse libre et responsable est indispensable à une démocratisation efficace. Pas plus tard que la semaine dernière, le troisième Forum mondial sur la télévision organisé par l'ONU a eu lieu ici, au Siège, avec une participation très importante de professionnels des médias d'Europe, d'Amérique, du Japon et du tiers monde. Nous sommes heureux de constater que l'initiative prise dans ce domaine par l'Italie, il y a trois ans, débouche aujourd'hui sur des résultats concrets et positifs.

Je parlerai ensuite de la mobilisation de la société civile. L'auto-organisation des divers secteurs de la société est essentielle pour renforcer l'assise d'un système démocratique. Là aussi, l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle très constructif, comme l'a montré le rapport du Secrétaire général. Les organisations non gouvernementales peuvent être un instrument puissant permettant la croissance démocratique d'une société. Je voudrais saisir cette occasion pour dire que nous devrions tous accorder plus d'attention à la contribution que peuvent apporter les organisations gouvernementales à l'ensemble du système des Nations Unies. Nous devrions concevoir des moyens d'améliorer leur interaction avec l'Organisation.

Tout système démocratique viable a pour composante essentielle la maturité de la culture politique de ses citoyens. Elle ne s'acquiert que par l'éducation. L'enseignement des valeurs démocratiques aux enfants est le premier pas essentiel dans ce sens. Le travail qui a déjà été réalisé par le système des Nations Unies en vue de promouvoir les droits de l'enfant est incontestablement remarquable. En tant que membre du Comité des droits de l'enfant, j'ai pu le constater personnellement. Ce n'est que si les droits de l'enfant sont promus et respectés que les enfants — notre avenir, l'avenir de notre monde — pourront grandir et devenir des citoyens responsables, désireux et capables de participer à la vie démocratique du pays.

Ce ne sont là que quelques réflexions sur l'un des problèmes les plus importants auxquels les Nations Unies sont confrontées. L'Italie appuie pleinement le projet de résolution, dont il s'est d'ailleurs porté coauteur, présenté par S. E. Mme Elena Zamfirescu, Secrétaire d'État de la Roumanie, pour donner un nouvel élan à cette question. Nous travaillerons en étroite coopération avec nos amis roumains, avec les autres auteurs du projet de résolution, avec nos partenaires de l'Union européenne en particulier et avec tous les autres États Membres en vue d'améliorer la capacité du système des Nations Unies d'appuyer les efforts que déploient les gouvernements en vue de promouvoir, de consolider et de renforcer les démocraties nouvelles ou rétablies.

**M. Botnaru** (République de Moldova) : Les changements qui se sont produits au cours de ces dernières années sur la scène internationale ont donné une nouvelle impulsion au processus mondial de la démocratisation. Cependant, ce processus est loin d'être terminé. Ma délégation partage les idées exprimées par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne et des pays associés. En outre, la République de Moldova, qui depuis la proclamation de son indépendance, il y a sept ans, s'est engagée dans la voie de

la démocratisation de la société et la construction d'un état de droit, apprécie beaucoup le service consultatif et l'assistance technique et financière accordées par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'ONU aux programmes mis en oeuvre dans les domaines de la démocratie, de l'État de droit et de la protection des droits de l'homme. En même temps, le Gouvernement de mon pays déploie des efforts soutenus pour la mise en oeuvre de programmes d'action de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, à laquelle j'ai eu l'honneur de conduire la délégation officielle de la République de Moldova.

Depuis son indépendance, mon pays a fait des progrès vers la démocratisation de la vie sociale et politique. Ainsi, toutes les élections, y compris les parlementaires de cette année, qui se sont déroulées d'une manière périodique et sur la base du pluripartisme, ont été libres et honnêtes. De même, la nouvelle Constitution de la République de Moldova garantit l'état de droit, les principes démocratiques et les droits de l'homme et les libertés fondamentales. La législation moldave garantit également aux minorités nationales les droits d'expression et de libre développement de leur identité ethnique, culturelle et religieuse.

Néanmoins, le processus de la démocratisation dans la République de Moldova est affecté par les actions du régime séparatiste de la région de l'Est du pays, qui continue de violer les droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels des citoyens moldaves. Les efforts du gouvernement de mon pays pour résoudre la situation dans cette zone par des moyens pacifiques se sont heurtés à la position intransigeante des autorités anticonstitutionnelles de ladite région sécessionniste. Pourtant, nous ne partageons pas l'idée que le processus de démocratisation aurait favorisé l'élan du séparatisme agressif dans la partie orientale de la République de Moldova avec toutes ses conséquences néfastes tant pour les réformes démocratiques que pour la sécurité nationale dans son ensemble. Nous continuons à croire en la puissance guérissante de la démocratie.

D'autre part, nous considérons que le stationnement de formations militaires étrangères sur le territoire d'un certain pays sans son consentement constitue une sérieuse entrave aussi bien pour le processus de démocratisation de l'État sur le territoire duquel sont stationnées ces troupes que pour la démocratisation de l'État auquel elles appartiennent. À notre avis, le retrait inconditionnel et complet des troupes étrangères du territoire de la République de Moldova aura un impact inestimable pour l'avancement de la démocratisation de tout le pays.

Malgré toutes les difficultés, ainsi que les effets négatifs de la crise économique et financière, le Gouvernement de la République de Moldova est déterminé à poursuivre le processus de réforme démocratique et de transition vers l'économie de marché. La démocratie comme système de gouvernement ne peut être conçue sans le développement durable. À cet effet, les Nations Unies ont un rôle important à jouer.

Enfin, le thème «Démocratie et développement» a été au centre des travaux accomplis par le mécanisme de suivi de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies de Bucarest et ultérieurement à New York. Par ailleurs, la délégation de la République de Moldova se félicite du rapport du Secrétaire général, «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies», qui met l'accent sur les moyens novateurs grâce auxquels l'ONU pourra répondre efficacement et de façon intégrée aux demandes des États Membres sollicitant une aide dans le domaine de la bonne gestion des affaires publiques et de la démocratisation. Nous saluons la décision du Gouvernement béninois d'accueillir la quatrième Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies.

En guise de conclusion, ma délégation réaffirme son soutien au projet de résolution publié sous la cote A/53/L.38, qui a été présenté par la Roumanie au nom des auteurs et espère qu'il sera adopté par consensus.

*M. Semakula Kiwanduka (Ouganda), Vice-Président, assume la présidence.*

**M. Dlamini** (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : Le Royaume du Swaziland se félicite du rapport du Secrétaire général (A/53/554) sur le point de l'ordre du jour que nous examinons aujourd'hui. Ma délégation constate avec satisfaction aussi que depuis le dernier rapport présenté à l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, l'ONU a pris des mesures importantes pour appliquer et déterminer les moyens permettant à l'Organisation d'être mieux à même de répondre efficacement aux demandes des États Membres qui sollicitent une aide dans le domaine de la démocratisation par le biais d'un mécanisme de suivi pour faire appliquer les recommandations de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement qui a eu lieu à Bucarest en 1997. Dans le cadre de cette initiative, nous sommes heureux de constater que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a créé des sites Web sur la démocratisation et la bonne gouvernance. Nous estimons que grâce à cette initiative positive, les États

Membres pourront ainsi avoir accès à l'information et mettre en commun leurs expériences.

Une pratique saine et exemplaire de la démocratie garantit le respect de la dignité de l'être humain et il ne saurait y avoir de démocratie si la dignité de l'homme n'est pas respectée. C'est pour cette raison que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Comité des droits de l'homme ont été chargés de suivre la mise en oeuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Nous notons avec satisfaction que, dans son rapport, le Secrétaire général a reconnu que l'encouragement de la participation du public et l'information de l'opinion publique sont indispensables si l'on veut consolider la démocratie et en affermir les valeurs. Le rapport souligne en outre qu'une démocratie digne de ce nom ne peut croître et prospérer si les citoyens ne participent pas activement à la vie sociale. À notre avis, une démocratie édifiée sur ces bases est la clef d'une bonne gouvernance et d'un développement durable.

C'est dans cet esprit que S. M. le Roi du Swaziland a informé l'Assemblée générale, il y a deux ans, de la mise en place d'une Commission de révision constitutionnelle chargée de revoir la Constitution du pays. Toute la nation swazie est engagée dans ce processus décisif et des progrès tangibles ont été réalisés ces deux dernières années. À notre avis, l'aboutissement de ce processus reflétera véritablement la volonté des populations et nous sommes sûrs que nous disposerons d'une constitution qui servira les intérêts supérieurs de tous les Swazis pour de nombreuses générations à venir.

Dans le cadre des efforts que nous déployons pour renforcer l'État de droit et la gouvernance, nous procédons, avec l'aide du PNUD, à la codification du droit et des coutumes swazis. Étant une nation fidèlement attachée aux valeurs culturelles, nous croyons que le succès de tout système politique et économique d'un pays dépend de l'adéquation de ses orientations culturelles. Aussi, une analyse concrète et factuelle des coutumes locales a-t-elle été menée en vue de sensibiliser les populations aux lois et coutumes nationales qui régissent tous les aspects de notre vie.

En septembre dernier, nous avons commémoré le trentième anniversaire de notre indépendance retrouvée. Tout au long de ces années, Dieu-tout-puissant nous a permis de vivre dans la paix et la stabilité, de nous développer et de prospérer dans tous les domaines, conformé-

ment aux souhaits et aux aspirations de notre peuple. Et à l'aube du nouveau millénaire, notre objectif est d'élever le niveau de vie de notre population et de veiller à ce que chacun puisse satisfaire ses besoins essentiels et vivre dans des conditions décentes.

Cette année également, le Royaume du Swaziland a concrétisé un des objectifs énoncés par la Conférence de Bucarest comme étant un droit démocratique qui doit être respecté par tous les États. Je veux parler de la participation directe de la population à l'élection d'un nouveau gouvernement. Cette pratique de la démocratie, avec tous ses aléas, a été appliquée lorsque le pays a organisé les élections générales qui ont connu un grand succès.

Pour maintenir la stabilité et la prospérité dont nous avons bénéficié ces dernières années, nous avons entamé un processus de réflexion et lancé plusieurs initiatives afin d'identifier les domaines d'action prioritaires en faisant appel à la participation des citoyens eux-mêmes. Par le biais de ces initiatives, nous avons déterminé une démarche en deux temps comprenant un programme économique et social de réformes à court terme et une stratégie de développement national reposant sur un plan d'action à long terme. De la sorte, nous pensons qu'il sera possible d'assurer une gestion efficace de nos ressources, le respect de l'obligation redditionnelle et la transparence de notre secteur public.

La création d'un Centre africain pour la société civile qui devrait servir de centre de coordination et d'information pour les activités liées à la participation populaire représente un autre progrès important. Nous pensons que le Centre sera à la hauteur des espoirs mis en lui et qu'il permettra à la Commission économique pour l'Afrique d'étendre son assistance pour améliorer les relations entre les gouvernements et la société civile et pour promouvoir la participation de la société civile à la démocratie et la bonne gouvernance.

Enfin, je voudrais, au nom de ma délégation, déclarer que nous avons été très reconnaissants de l'appui offert par l'ONU et nos partenaires pour promouvoir le processus d'édification de la nation dans lequel nous nous sommes lancés. Nous apprécions hautement l'appui constant et les encouragements de nos nombreux amis et partenaires. Nous attendons également avec impatience le Sommet des chefs d'États d'Afrique sur la démocratie et la gouvernance qui aura lieu à Pretoria, en Afrique du Sud, en 1999. Nous sommes reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture d'avoir lancé un vaste projet en vue de promouvoir et de faire comprendre les principes démocratiques. Compte tenu du succès de la Conférence organisée à Maputo, au Mozambique, en juillet

dernier, sur les problèmes de démocratie et de gestion des affaires publiques, nous sommes certains que des projets futurs sur ces questions seront entrepris dans le cadre du mécanisme de suivi de la Conférence de Bucarest.

Je voudrais, à ce propos, évoquer un roman célèbre. L'histoire se passe sur une île dans un continent en développement. Au port où la plupart des bateaux ont l'habitude de se mettre à quai, les citoyens de l'île viennent toujours danser et battre des mains chaque fois que des bateaux étrangers jettent l'ancre. Une femme courageuse s'approche des jeunes filles et des jeunes gens et leur demande : «Pourquoi, les enfants, dansez-vous chaque fois qu'un bateau étranger s'approche de notre île?». Et elle pose une autre question : «Si chaque fois qu'un bateau vient à quai, vous dansez, pourquoi ne pas construire vous-mêmes un bateau pour lequel vous pourrez danser, plutôt que de le faire pour les bateaux étrangers?»

De même, je tiens à mettre en garde les pays en développement et à dire que la démocratisation n'implique en aucun cas que nous devons importer des idées venant de pays développés. Il est temps à présent de tracer le cours de notre propre destinée et d'encourager les processus de démocratisation en vue de concrétiser notre propre idée de la démocratie. L'idée de la démocratie que l'on considère comme parfaite aujourd'hui a été lancée il y a plus de 1 000 ans et c'est ce modèle qu'on cherche à imposer aux autres pays maintenant que cette expérience est achevée, notamment aux pays en développement et à ceux de l'Afrique en particulier. Tout ce qui provient des pays en développement est laissé pour compte et considéré comme non démocratique et ce, par notre faute.

Nous acceptons toujours les expériences provenant de certaines parties du monde plutôt que de définir notre propre destinée. Ainsi, durant mon enfance, j'ai lu que la civilisation avait pris naissance en Afrique, dans l'État frère égyptien. C'est vrai. Mais où sont maintenant ces livres? Ils ont été enlevés et envoyés ailleurs simplement parce qu'ils affirment que la civilisation est née en Afrique. On ne les trouve plus dans les bibliothèques. Cela vise à nous décourager et à nous faire comprendre que tout ce que nous entreprenons en tant que pays en développement ne peut être accepté ailleurs.

Je mets donc mes collègues au défi de représenter l'Afrique. Le potentiel de démocratisation en Afrique est très élevé : le temps est tout ce dont nous avons besoin. Le monde développé devrait venir nous voir et apprendre auprès de nous. Nous avons des réponses à nos problèmes, mais les autres doivent être patients. Il leur a fallu plus de

mille ans et il nous en faudra donc davantage. Mais nous sommes véritablement engagés sur la voie de la démocratie.

**M. Erdős** (Hongrie) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite sur ce point de l'ordre du jour par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne.

Le processus de démocratisation continue, malgré des difficultés inévitables, à faire des progrès dans le monde. À notre époque de mondialisation, les Nations Unies doivent déployer de nouveaux efforts pour que la bonne gestion des affaires publiques et l'état de droit deviennent véritablement un phénomène universel. Tout en prenant note de la dynamique de la démocratisation, on ne saurait passer sous silence non seulement les défaillances qui existent chez soi et ailleurs, mais aussi, comme j'ai eu l'occasion de le souligner l'année passée dans le même débat, la persistance, dans certains lieux, de l'oppression et l'existence ici ou là de tentatives ouvertes ou de tentatives plus subtiles visant à défigurer la démocratie.

Nous nous félicitons du rapport sur les démocraties nouvelles ou rétablies présenté par le Secrétaire général, qui préconise la poursuite des activités onusiennes en faveur de la démocratisation et l'exécution des projets et programmes dans ce domaine. Cette entreprise doit s'opérer en tenant compte de la grande variété des conditions dans lesquelles se trouvent les différents pays.

Les lieux mêmes qui ont été choisis pour la tenue des conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies — de Manille à Managua et à Bucarest — témoignent de la diversité des paramètres à considérer en la matière. Ceci dit, à la base de ce processus mondial de démocratisation, au-delà de certaines particularités, se trouvent les valeurs et idéaux universels proclamés par la Charte des Nations Unies, des critères essentiels indispensables qui constituent un patrimoine commun de tous les États Membres de l'ONU et dont le respect doit être exigé sans complaisance de la part de tous.

Nous constatons avec satisfaction qu'un mécanisme a été mis en place pour suivre les acquis de la troisième Conférence tenue à Bucarest. Nous saluons le rôle de premier plan que la Roumanie joue dans ce processus de suivi, dont l'objectif est la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence de Bucarest et, bien entendu, la préparation de la prochaine conférence. À ce propos, nous nous félicitons aussi, comme d'autres orateurs l'ont fait, de la décision du Gouvernement béninois d'organiser la quatrième Conférence à Cotonou en l'an 2000, décision qui s'insère de manière fort heureuse dans la série d'événements

destinés à promouvoir la démocratie aux quatre coins du monde.

La Hongrie fait partie de la grande famille des nations qui ont instauré ou rétabli leur système démocratique pendant la décennie écoulée. L'expérience que le peuple hongrois a vécue au cours de ces dernières années ne nous permet certes pas de déclarer cette transition à la démocratie parlementaire et à l'économie de marché une entreprise facile, accomplie sans heurts et sans problèmes. Cependant, et je voudrais le souligner, les apports et les promesses que nous accorde cette transition valent bien le prix : l'intégration euro-atlantique constitue le gage de la solidité de notre système démocratique.

Cette année encore, la Hongrie a coparrainé le projet de résolution A/53/L.38, présenté par Mme la Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Roumanie, parce que, comme nous l'avons déjà dit, nous mesurons toute l'importance et toute l'ampleur des efforts qui visent à accorder à la gouvernance démocratique, avec la fin du monde bipolaire, toute la dimension qu'elle mérite.

Nous souhaitons aussi que, outre l'adoption de ce projet de résolution par consensus, cette dynamique de démocratisation, de participation populaire à la gestion des affaires publiques se renforce davantage et finisse par englober tous les pays du monde.

**M. Sychou** (Biélorus) (*interprétation du russe*) : Depuis quelques années déjà la République du Biélorus figure parmi les auteurs des projets de résolution présentés au titre de ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, en raison de la situation particulière dans laquelle se trouvent aujourd'hui les pays à économie en transition et de l'importance de l'appui que l'Organisation des Nations Unies apporte aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Nous estimons que les problèmes que connaît ce groupe de pays sont extrêmement importants et doivent en général être pris en compte en raison de leurs particularités.

Dans le cadre du débat sur cette question, nous tenons à confirmer l'attachement du Biélorus aux principes de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki, de la Charte de Paris pour une Europe nouvelle, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux relatifs à la protection des droits politiques, civils, sociaux et économiques et des libertés. La Constitution de la République du Biélorus et les lois sur la citoyenneté des minorités nationales, sur la liberté de religion et sur l'asile, entre autres, consacrent fermement le principe de la

séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, la primauté des normes généralement reconnues du droit international, tout en veillant à ce que les lois nationales soient conformes à ces normes, et qu'elles respectent et protègent les droits fondamentaux et les libertés fondamentales.

Le Bélarus a ratifié le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et a reconnu la compétence de la Commission des droits de l'homme en vertu de l'article 41 du Pacte. Le Bélarus est représenté dans la Commission des droits économiques, sociaux et politiques. Les ressortissants du Bélarus ont des droits et des possibilités égales de participer à la vie politique et sociale du pays, indépendamment de leurs origines ethniques et de leur religion. Le Gouvernement a encouragé l'essor des différentes croyances religieuses, qui jouissent des mêmes droits. Au fil des siècles, la tolérance et le respect des autres populations ont traditionnellement fait partie de la conscience nationale et de la nature des Belarussiens. Le Bélarus considère le maintien de cet unique équilibre religieux et ethnique comme sa contribution à la garantie de la stabilité dans toute la région.

Le Bélarus ne considère pas uniquement l'importance de la coopération internationale entre les pays aux démocraties nouvelles ou rétablies dans la formation d'un consensus international théorique en ce qui concerne le rôle de la démocratie dans la société contemporaine. Il nous faut également créer les conditions permettant d'avoir des mécanismes nécessaires généralement acceptés pour concrétiser ce consensus dans les activités de tous les États afin de nouer un dialogue constructif et de conjuguer les efforts de tous les pays, indépendamment du modèle ou de l'orientation de leur développement social, y compris en choisissant des stratégies propres à assurer la démocratie, l'établissement d'une économie de marché et la promotion d'une coopération efficace et mutuellement avantageuse entre des États ayant des niveaux différents de développement économique.

Les pays à démocratie nouvelle ou rétablie peuvent et doivent jouer un rôle important dans la mise en place d'un nouveau modèle de sécurité dans le monde. Il est important d'assurer une coopération appropriée avec les démocraties établies, qui doit tenir compte de la complexité, de la variété et des contradictions dans les processus de développement des pays à démocratie nouvelle ou rétablie. À cet égard, je tiens à remercier le Bénin d'avoir offert d'accueillir la quatrième Conférence internationale.

Comme les années passées, le Bélarus figure parmi les auteurs du projet de résolution sur la question à l'examen et il envisage d'encourager pleinement la réalisation de ses dispositions fondamentales. Tel est le but principal de notre proposition consistant à créer un centre d'études stratégiques pour les démocraties nouvelles ou rétablies.

**M. Mwamba Kapanga** (République démocratique du Congo) : Ma délégation salue avec plus d'appréciation positive le rapport du Secrétaire général, figurant dans le document A/53/554, et portant sur la question intitulée «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies». Elle apprécie ce rapport, qui donne un aperçu clair des étapes importantes du processus amorcé par les Nations Unies à la réquisition des États Membres pour répondre aux sollicitations des gouvernements soucieux de développer davantage la démocratie dans leurs États respectifs. Aussi, il donne des perspectives qui permettent d'aider à la promotion de la communication et de la compréhension entre les démocraties nouvelles ou rétablies elles-mêmes, d'une part, et à la promotion de la collaboration de ces démocraties nouvelles ou rétablies avec les démocraties traditionnelles d'autre part, pour essayer de mettre en commun et à profit les progrès réalisés par les différents pays sur la voie de la démocratisation.

Comme il est souligné dans ce rapport, il est tout à fait réel que les démocraties nouvelles ou rétablies, notamment celles qui ont connu des guerres intestines, sont souvent confrontées à un avenir incertain. Pour y remédier, l'assistance internationale s'est dotée de deux objectifs cardinaux. Prévenir la résurgence du conflit et créer les conditions nécessaires à un processus démocratique durable. Ces objectifs sont d'autant plus vrais et d'une importance capitale qu'un effort très particulier de la communauté internationale doit y être davantage consenti en soutenant avec une assistance positive les nouvelles démocraties et en essayant de réduire les handicaps politiques constitués par des conditions et critères souvent subjectifs tirés des milieux socioéconomiques autres que ceux des démocraties concernées pour le rétablissement de celles-ci.

Les résultats ne viennent pas par un coup de baguette magique d'un jour à l'autre. Ils viennent progressivement, issus d'un processus certes long et lent, permettant néanmoins un optimisme réaliste pour des objectifs qui lui sont assignés. Ce processus est lent dans nos démocraties nouvelles parce qu'il doit être la conséquence de la combinaison et de l'intégration de plusieurs facteurs tant endogènes qu'exogènes de nos sociétés respectives dont notamment dans, le cas échéant, la destruction par les sociétés colonia-

les et par les dictatures éhontées postcoloniales des structures juridiques fondamentales de nos sociétés précoloniales. À l'époque coloniale, tout comme durant la période des dictatures, les populations gouvernées n'étaient pas associées à la gestion de la chose publique. Ce processus est aussi long à cause de ses modalités d'implantation qui se veulent calquées sur les modèles des vieilles démocraties, résultat de plus de 200 ans de tâtonnements et de remise en question des procédés démocratiques. Certes, ces démocraties traditionnelles sont évoluées mais ne sont pas encore au bout de leurs peines.

Ce processus, quoique lent, invite à l'optimisme, comme ma délégation l'a dit, si les programmes consacrés à promouvoir le respect des libertés et des droits fondamentaux de la population y sont associés pour son accélération. Et c'est à ce titre, pour ce qui concerne mon pays, qu'un service d'État a été élevé au niveau d'un ministère chargé des droits de l'homme. Ce ministère a parmi les missions qui lui sont dévolues celle de faire respecter les droits de l'homme et diffuser une culture politique fondée sur le respect de ces droits. Aussi, il a comme tâche connexe à cette mission de véhiculer cette culture au sein de la population de manière à changer progressivement le citoyen, victime des diktats des gouvernants depuis 1965, en un citoyen détenteur primaire des pouvoirs politiques et premier garant et bénéficiaire de la bonne gestion de la chose publique. Ce ministère, en dépit de sa courte existence et de la guerre en République démocratique du Congo, a joué un rôle très capital dans la protection des Banyamulenge à Kinshasa, à Lubumbashi, à Likasi et partout ailleurs où ils se croyaient en danger. Les organisations humanitaires internationales qui évoluent au Congo peuvent le témoigner parce qu'elles ont libre accès aux endroits qui abritent ces personnes.

Mon gouvernement, soucieux de rétablir la démocratie au pays, a fondé sa politique sur les recommandations issues de la Déclaration universelle des droits de l'homme et est convaincu qu'en mettant sur pied les structures adéquates pouvant répondre aux impératifs liés à ces déclarations universelles, il garantirait le progrès d'une démocratie stable et durable pour sa population.

Pareille démarche sous-entend inexorablement l'existence des instruments appropriés à la défense des droits et libertés fondamentaux de leurs bénéficiaires. C'est dans ce cadre qu'un échancier électoral a été établi, un projet de constitution élaboré et soumis à l'appréciation de la société civile, une presse libre et indépendante exprimant facilement son opinion fondée et justifiée a été autorisée. La constitu-

tion de ces jalons indispensables à une vie démocratique suppose l'existence de moyens financiers importants.

À cet effet, le Gouvernement, ne pouvant compter que sur les moyens disponibles, ne ménage aucun effort pour rendre saine la gestion des moyens financiers de l'État et n'a pas hésité à sanctionner les membres du Gouvernement qui se sont rendus coupables des malversations financières. Tout a été amorcé en faveur du rétablissement prompt des valeurs démocratiques; notre démarche nous aurait donné des résultats apparents n'eût été cette agression dont mon pays est victime aujourd'hui.

Ma délégation a pris la parole au titre de cette question intitulée : «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies», d'abord pour appuyer la démarche de la communauté internationale et ensuite pour montrer que mon pays, lancé dans ce processus, a besoin du concours de cette communauté internationale étant donné qu'il y a exactement un an et demi qu'il est sorti de la guerre de libération. Mon pays vient de voir son élan, dans ce processus démocratique, brisé par une agression perpétrée contre lui par ses voisins, le Rwanda et l'Ouganda, qui ont envahi son territoire.

Éviter la résurgence des conflits dans les nouvelles démocraties est l'un des objectifs évoqués au titre de la question à l'examen et constitue un atout majeur dans l'assistance du système des Nations Unies aux nouvelles démocraties. Quelle assistance mon pays pourrait-il attendre de ce système pour la promotion et la consolidation de la démocratie en République démocratique du Congo si ce n'est de solliciter de lui la mise en application des prérogatives qui sont les siennes pour mettre fin au conflit et à l'invasion de mon pays. Les interventions des Nations Unies dans le Golfe et en ex-Yougoslavie constituent des illustrations évidentes de la prise en main par la communauté internationale des responsabilités qui lui incombent dans le règlement des différends qui opposent des États Membres.

L'invasion d'un État Membre par deux autres États Membres est bel et bien établie parce que les agresseurs l'ont admis et constitue une violation des principes que défend notre Organisation. Mon pays, en tant qu'État Membre, n'a pas seulement des obligations, il a aussi des droits et demande qu'il soit fait amende honorable à sa requête parce que sa souveraineté et son intégrité territoriale ont été violées par deux États Membres. Par cette façon de procéder, il sera mis fin à cette agression, la paix sera rétablie, le processus de démocratisation poursuivi. Ainsi, le système des Nations Unies aura alors témoi-

gné du strict respect des dispositions de la Charte en tant qu'institution garantissant leur application et aura soutenu les efforts de démocratisation déployés par mon pays.

Pour terminer, ma délégation salue et encourage le Gouvernement béninois pour avoir accepté d'organiser la troisième Conférence internationale pour les démocraties nouvelles ou rétablies.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/53/L.38.

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, je voudrais annoncer que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Cameroun, Côte d'Ivoire, Haïti et Inde.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/53/L.38?

*Le projet de résolution A/53/L.38 est adopté* (résolution 53/31).

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole au représentant de Cuba qui souhaite faire une déclaration au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Dausá Céspedes** (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation s'est associée au consensus en adoptant la résolution 53/31. Un élément décisif à nos yeux dans l'étude et l'évaluation de ce projet de résolution a été le fait qu'il appuie le droit des peuples de choisir leur système économique, politique ou social.

Cuba estime qu'il appartient aux seuls États de décider de la mise en place de leurs institutions et de leur système politique national, conformément à leurs traditions politiques et à leur réalité nationale. De même, nous pensons que les États ont le pouvoir souverain et discrétionnaire de forger leur propre culture politique en tant qu'élément des fonctions qu'ils assument en matière de politique intérieure.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre l'unique orateur au titre des explications de vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 33 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

### Point 30 de l'ordre du jour

#### Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

##### Rapports du Secrétaire général (A/53/463, A/53/676)

##### Notes du Secrétaire général (A/52/849, A/52/850, A/52/851 et Corr.1 et Add.1)

J'informe les membres que dans une lettre en date du 30 septembre 1998, adressée au Président de l'Assemblée générale, le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe des États de l'Europe occidentale et autres États pour le mois de septembre, demande à l'Assemblée générale d'entendre en séance plénière une déclaration de l'Observateur de la Suisse sur le point 30 de l'ordre du jour, intitulé «Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions». Compte tenu de l'importance de la question à l'examen, il est proposé que l'Assemblée générale se prononce sur cette demande.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objections à cette proposition.

*Il en est ainsi décidé.*

**M. Jele** (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom des États membres du Comité mixte de coordination du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine sur le point 30 de l'ordre du jour, intitulé «Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions».

Je voudrais exprimer mes remerciements au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés et aux membres du Secrétariat pour avoir préparé les rapports sur les questions spécifiques relatives à la réforme de l'ONU.

Le Comité mixte de coordination accorde une grande importance à l'examen de cette question. En fait, les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, lors de leur réunion au sommet à Durban, ainsi que les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine, lors de leur réunion à New York en septembre 1998, ont reconnu l'importance du renforcement de l'ONU pour faire face aux défis du nouveau millénaire. Ils ont insisté pour que la décision adoptée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 52/12 A et 52/12 B soit soumise à une surveillance et un examen intergouvernementaux stricts et qu'il soit procédé à une évaluation continue des implications de ces résolutions. Dans la mise en oeuvre de ces décisions, il importe, ont-ils souligné, de prendre en compte les vues exprimées par les États Membres lors du processus de leur examen, y compris sur les sujets et les aspects sur lesquels une majorité écrasante a convenu de formuler des directives précises et claires.

Dans ce contexte, les membres du Comité mixte de coordination restent convaincus que l'examen du point dont nous sommes saisis devrait s'inscrire dans un processus intergouvernemental. En outre, les propositions du Secrétaire général devant être examinées par l'Assemblée générale devraient être débattues dans le cadre d'une procédure ouverte et transparente permettant à toutes les délégations de participer réellement aux négociations et de ne pas être soumises à des délais imposés. À cette fin, et étant donné l'importance que nous accordons tous à la question de la réforme, nous sommes d'avis qu'au cours de l'examen des questions relatives à ce point, nous devrions éviter tout conflit avec d'autres réunions en matière d'horaire, afin de pouvoir entamer un débat de fond mieux ciblé tout en permettant des négociations appropriées.

Les membres du Comité mixte de coordination sont fermement persuadés que les recommandations contenues dans le document A/53/463 sur l'environnement et les établissements humains, ainsi que d'autres propositions au titre du même point de l'ordre du jour, doivent être discutées de la même façon selon les modalités que décidera l'Assemblée générale. Cela donnera à tous les États Membres l'occasion souhaitée de contribuer à la tâche cruciale et importante qui consiste à renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat).

Enfin, je voudrais réitérer l'engagement qu'ont pris les délégations membres du Comité mixte de coordination de participer activement et de façon constructive aux travaux sur les questions relatives à la réforme de l'ONU.

**M. Macartney** (Canada) (*interprétation de l'anglais*) :  
À l'approche du nouveau millénaire, l'Organisation des Nations Unies est confrontée à des défis difficiles et de plus en plus complexes. Le Canada apprécie les efforts continus du Secrétaire général pour améliorer la capacité de l'Organisation des Nations Unies de répondre à ces défis grâce à une cohérence et à une efficacité accrues dans ses travaux.

J'aimerais concentrer mes remarques aujourd'hui sur les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur la revitalisation et le renforcement de l'activité des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des établissements humains.

La fragmentation et la complexité croissantes du programme international en faveur de l'environnement constituent l'un des défis les plus pressants auxquels les Nations Unies sont confrontées. Dans ce contexte, le Canada tient à exprimer son appui aux recommandations du Secrétaire général. Ces recommandations sont pragmatiques et constructives. Elles représentent une étape importante dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Nairobi. Elles montrent la voie à suivre pour mettre en oeuvre les excellentes propositions de l'Équipe spéciale sur l'environnement et les établissements humains dirigée par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Klaus Toepfer.

Dans son rapport, le Secrétaire général présente une série de recommandations pour suite à donner au niveau du Secrétariat. Le Canada est d'accord avec ces recommandations, et nous appuyons leur rapide mise en oeuvre. Le Canada est aussi d'accord avec les recommandations du Secrétaire général pour suite à donner au niveau intergouvernemental et nous encourageons l'Assemblée générale à les entériner.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de certaines recommandations spécifiques que le Canada considère comme particulièrement importantes. L'une d'entre elles a trait à l'établissement d'un groupe interinstitutionnel de la gestion de l'environnement. Une meilleure coordination des travaux des Nations Unies dans le domaine de l'environnement s'impose de façon évidente. Nous estimons que le nouveau groupe proposé, sous la présidence du Directeur exécutif du PNUE, apportera une contribution positive à cet égard. Nous encourageons le Secrétaire général à procéder promptement à l'établissement du groupe en question.

Tout aussi importantes sont les recommandations relatives au renforcement des liens entre les conventions sur l'environnement et entre leurs secrétariats, en vue de déve-

lopper des synergies, de favoriser une meilleure efficacité dans leurs opérations, et de promouvoir une meilleure cohérence de leurs politiques et de leurs actions. Le PNUE a effectivement un rôle substantiel de soutien à jouer à l'égard de ces conventions, un rôle fondé sur ses capacités d'information, de suivi et d'évaluation. Le Canada est d'avis que les efforts visant à améliorer l'efficacité des opérations devraient être axés sur une coopération accrue et des liens renforcés entre les secrétariats plutôt que sur leur présence dans un même lieu.

La recommandation portant sur l'établissement d'un forum environnemental mondial annuel au niveau ministériel est aussi très importante. Un tel forum n'existe pas à l'heure actuelle, et il est nécessaire. Il est approprié que ce forum soit convoqué dans le cadre de la session ordinaire du Conseil d'administration du PNUE tenue tous les deux ans à Nairobi. Les années où une telle session n'est pas tenue, le forum proposé pourrait effectivement prendre la forme d'une session extraordinaire du Conseil, tenue en alternance dans les différentes régions.

Dans ce contexte, mon pays appuie la proposition d'une composition universelle pour le Conseil d'administration du PNUE. En effet, tous les pays ont des obligations et des responsabilités à l'égard du PNUE et de l'environnement. Le Canada appuie également une participation renforcée de la société civile au PNUE, car les gouvernements ne peuvent pas, à eux seuls, résoudre les problèmes environnementaux auxquels la communauté internationale est confrontée. Le modèle de la Commission du développement durable des Nations Unies devrait être suivi et développé.

Afin de favoriser une telle participation de la société civile, le Canada appuie la recommandation tendant à ce que les futures sessions du Conseil d'administration du PNUE soient précédées de réunions substantielles des groupes principaux, ou coïncident en partie avec de telles réunions, avec la possibilité de tables rondes avec les ministres. En ce qui concerne la prochaine session ordinaire du Conseil, nous sommes également d'accord pour que le Directeur exécutif du PNUE entreprenne des consultations avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, menant à un forum environnemental de deux jours tenu immédiatement avant la session du Conseil et en conjonction avec cette dernière.

Le Canada est aussi d'accord pour que le travail du PNUE et d'Habitat soit mieux intégré au plan administratif et tire profit des synergies au plan des programmes. Nous nous réjouissons des mesures qui ont déjà été adoptées par M. Toepfer à cet égard, et nous l'encourageons à poursuivre

ses efforts. Le Canada considère aussi que le PNUE, Habitat et l'Office des Nations Unies à Nairobi devraient continuer d'être dirigés par un même haut fonctionnaire à l'avenir.

Comme le Directeur exécutif, M. Toepfer, le soulignait récemment, «le temps est venu de reconnaître la dimension environnementale de notre sécurité individuelle et collective». À cet égard, les recommandations du Secrétaire général représentent une contribution constructive au renforcement du rôle des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des établissements humains. Nous encourageons tous les pays membres à apporter leur appui à une mise en oeuvre de ces recommandations sans délai.

**M. Šimonović** (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : Le processus de réforme en cours de l'Organisation des Nations Unies est crucial pour l'avenir de l'Organisation. Les pressions en faveur d'une réforme se font sentir de toutes parts, au système des Nations Unies mais également — et c'est peut-être plus significatif — elles proviennent de l'évolution même de notre monde et des défis auxquels il doit faire face. En raison de la diversité des rôles et des acteurs de la communauté des Nations Unies, le processus de réforme doit être entrepris à deux niveaux : les questions que le Secrétaire général est habilité à traiter, et celles qui exigent l'approbation des États Membres. À mesure que nous progressons dans ce processus global, les questions relatives à la réforme, qui doivent faire l'objet de l'approbation des États Membres, vont commencer à occuper notre ordre du jour. La délégation croate estime que les États Membres devraient faire preuve de souplesse et d'ouverture pour traiter rapidement ces questions, car elles sont à l'évidence dans l'intérêt de tous.

C'est dans cet esprit que la délégation croate a abordé le rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains et son annexe, le rapport de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'environnement et les établissements humains. La délégation croate voudrait féliciter M. Klaus Toepfer et les autres membres de l'Équipe spéciale de cet excellent rapport, qui développe son argumentation et ses recommandations avec clarté et concision.

L'importance globale du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'Habitat en tant qu'institutions centrales dans leurs domaines respectifs au sein du système des Nations Unies a déjà été affirmée à maintes reprises, généralement en mettant en exergue leur rôle de coordination potentiel. L'importante table ronde tenue le mois dernier, au sein de la Deuxième Commission,

sur la coordination et la cohérence des grandes conventions sur l'environnement, en est une illustration. Les points forts du rapport de cette Équipe spéciale sont l'accent mis sur le besoin clairement exprimé d'adopter une approche globale des questions tombant sous la dénomination commune du développement durable, ainsi que ses suggestions pratiques visant à nous rapprocher de cet objectif, au moins au niveau des deux organes pertinents de l'ONU. À cet égard, le rôle accru que l'on s'y propose de donner aux organisations non gouvernementales est plus que bienvenu.

Pour ce qui est de la teneur du rapport, il nous paraît être dans le droit fil du rapport riche d'enseignements du Secrétaire général (A/51/950), qui expose ses idées fondamentales sur la procédure de réforme envisagée. Il est également fidèle aux attributions de l'Équipe spéciale. Tout au long des 24 recommandations concrètes, nous notons le thème récurrent commun de la coordination et de la cohérence. À cet égard, la délégation croate attache une importance toute particulière à ces recommandations relatives aux liens qui existent entre les institutions et entre les conventions sur les questions d'environnement et les questions connexes. En outre, la proposition concernant un groupe de la gestion de l'environnement interinstitutions est particulièrement bienvenue.

Pour la délégation croate, une approche plus intégrée, en ce qui concerne les activités de l'ONU relatives à l'environnement et aux établissements humains, devrait viser non seulement les économies mais devrait aussi tendre vers une plus grande efficacité dans la réalisation des objectifs pour lesquels les deux institutions ont été créées. Nous pensons, à cet égard, que l'idée d'orienter globalement les travaux de l'Équipe spéciale vers une exploitation optimisée des structures existantes a été un élément important. Mais en même temps, le processus global de réforme doit tenir compte du fait que le développement rapide du droit international de l'environnement devra être pris en considération pour ce qui est de la question de la cohérence et de la coordination futures des politiques. Cela veut dire qu'il faudra concevoir les nouveaux traités sur l'environnement et leurs mécanismes de mise en oeuvre avec des structures garantissant leur intégration parfaite dans le tableau d'ensemble, chose sur laquelle on ne s'est pas suffisamment penché jusqu'ici. À l'évidence, le droit international de l'environnement continuera de déborder de plus en plus sur tous les secteurs de la société. Il incombe donc à l'ONU de refléter cette réalité dans le processus de réforme. Cela pourrait être, par exemple, une question à soumettre au forum annuel sur l'environnement que l'on se propose de créer.

De même que les mots clefs, en ce qui concerne la réforme dans le domaine de l'environnement et des établissements humains, semblent être la coordination et la cohérence, dans le domaine de la limitation dans le temps des nouvelles initiatives, ce devrait être la responsabilité et l'efficacité. La délégation croate pense que, parmi d'autres considérations importantes, l'efficacité de l'ONU doit être jugée à la qualité du travail produit à l'Organisation. L'efficacité doit être mesurée par une évaluation des résultats obtenus, en tenant compte du volume de ressources allouées à la tâche. Dans une telle équation, un facteur important devrait être le temps consacré à la tâche et la valeur ajoutée à la question par le traitement qu'en fait l'ONU. En formant ce jugement, on doit se concentrer particulièrement sur les apports des États Membres, du Secrétariat et des autres organes de l'ONU. La question des «clauses-couperets» doit donc être abordée dans le contexte de l'équilibre entre la valeur qu'ajoute le processus onusien au traitement d'une question et les incidences que cela a sur le budget de l'Organisation.

Le symbolisme que représente l'an 2000 aura encore plus d'importance pour les Nations Unies. Toutefois, il nous faut veiller à ne pas nous contenter de marquer l'occasion par des cérémonies commémoratives et par des paroles qui ne seraient pas suivies d'actes. L'imminence du nouveau millénaire doit être vue comme une occasion concrète de prendre du recul et d'examiner les principales questions auxquelles l'Organisation doit faire face, ainsi que la place que l'Organisation occupe dans les relations internationales actuelles et futures. Cela veut aussi dire le bilan des questions dont est saisie l'Organisation et évaluer objectivement l'efficacité avec laquelle elle s'en occupe. Ces aspects doivent faire partie intégrante de l'Assemblée du millénaire projetée, car ils sont difficiles à traiter autrement dans le cadre du programme ordinaire de l'ONU et à cause des obligations croissantes des États Membres. En outre, le symbolisme de la fin du millénaire devrait servir de délai naturel pour la mise en oeuvre du plus grand nombre possible d'aspects de la réforme.

Le Sommet du millénaire qui nous est proposé devrait donc avoir un ordre du jour concret spécifique sur les questions dont il faut s'occuper. La délégation croate se réjouit, à cet égard, de participer aux travaux préparatoires sur le rapport du Secrétaire général sur le thème de l'Assemblée du millénaire, intitulé : «L'Organisation des Nations Unies au XXIe siècle», qui fixera les lignes directrices des travaux de l'Assemblée.

Je conclurai en indiquant que ma délégation se réjouissait d'avoir la possibilité d'examiner et de commenter l'état

de l'application des décisions exposées dans le rapport du Secrétaire général intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» (A/51/950), dans la mesure où il s'agit d'un thème fondamental au titre du point de l'ordre du jour à l'examen. Nous avons espéré qu'étant donné l'importance de la question, le rapport eût été mis à notre disposition bien avant le débat. Par conséquent, nous nous réservons la possibilité de le commenter de façon plus détaillée ultérieurement.

**M. Srivastava** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Nous souhaitons tout d'abord nous associer pleinement à la déclaration prononcée au nom des États membres du Comité mixte de coordination du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine. Nous avons participé de façon active et constructive aux débats sur ce point de l'ordre du jour au cours de la précédente session de l'Assemblée générale et nous voulons croire que les changements approuvés se traduiront par des améliorations réelles de l'efficacité de l'ONU, la mettant ainsi mieux à même de répondre aux aspirations et aux espoirs de la vaste majorité de ses membres, à savoir les pays en développement. Nous rendons donc hommage au Secrétaire général pour les efforts constants qu'il déploie en vue de réformer l'Organisation afin qu'elle soit en mesure de faire face aux défis du prochain millénaire et qu'elle ait une influence marquée sur la vie des citoyens des gouvernements représentés ici.

Il est essentiel que les débats sur cette question se déroulent selon un processus ouvert et transparent au niveau intergouvernemental pour que chaque délégation sans exception puisse participer véritablement aux décisions qui auront une incidence significative sur le destin de notre Organisation. Pour cela, il faudra notamment que ces questions soient examinées au sein de groupes de travail ad hoc à composition non limitée. Des groupes de travail distincts pourront étudier les propositions relevant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre pour les établissements humains ou oeuvrer à l'organisation de l'Assemblée et du Sommet du millénaire. Nous devons veiller à ce que les réunions de ces groupes de travail ne se chevauchent pas ni n'empiètent sur le calendrier d'autres réunions importantes afin de permettre à toutes les délégations, en particulier les plus petites, d'y participer pleinement et de façon efficace. D'autres mécanismes d'examen de ces points répondant aux exigences susmentionnées pourraient également être explorés plus avant.

La délégation indienne a attentivement étudié le rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/53/463. Nous avons relevé que certaines des propositions

figurant dans ce rapport remanient considérablement le rapport du Groupe d'étude de haut niveau. En outre, certaines des propositions faites par le Secrétaire général, notamment en ce qui concerne les mesures recommandées au niveau du Secrétariat, devraient être examinées plus avant, avant d'être mises en oeuvre. Nous devons donc nous livrer à un examen approfondi de ce rapport au niveau intergouvernemental. Ainsi qu'il est souligné dans la déclaration faite par le Comité mixte de coordination, aucune échéance artificielle ne devrait être imposée pour ces consultations. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions garantir que les décisions adoptées dans le cadre de la revitalisation et du renforcement du PNUE ou Centre des Nations Unies pour les établissements humains font l'objet d'un large consensus.

La délégation indienne a déjà indiqué qu'alors que nous nous acheminons inexorablement vers le prochain millénaire, nous devons oeuvrer au succès de l'Assemblée et du Sommet du millénaire. L'Assemblée du millénaire doit être organisée comme il se doit, définir les objectifs que devra poursuivre l'Organisation au prochain millénaire et lui donner les moyens de les réaliser. De toute évidence, un de ces objectifs consistera à accroître le rôle de l'ONU dans le domaine du développement, notamment grâce à la promotion de la coopération Sud-Sud.

Le problème des armes de destruction massive est une autre question préoccupant la communauté internationale qui devra être traité lors de l'Assemblée et du Sommet du millénaire. Nous espérons que, d'ici le XXIe siècle, tant la Convention sur les armes biologiques que la Convention sur les armes chimiques auront été ratifiées de façon universelle ou quasi-universelle. Ces armes de destruction massive ont été proscrites mais très peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne les catégories d'armes de destruction massive restantes, c'est-à-dire les armes nucléaires. L'adoption d'une convention sur les armes nucléaires d'ici l'Assemblée du millénaire serait le couronnement de l'ONU au prochain millénaire. Nous espérons que la communauté internationale saura relever ce défi.

Pour terminer, je souhaiterais rappeler que la délégation indienne est résolue à travailler dans un esprit constructif avec toutes les délégations afin de veiller à ce que la réforme et la restructuration de l'Organisation des Nations Unies ne se bornent pas aux structures bureaucratiques mais façonnent une Organisation tournée vers l'avenir, capable de répondre aux besoins et aux aspirations des pays en développement. Dans cet esprit, nous sommes disposés à participer aux négociations sur ces questions selon les mécanismes qui seront décidés en séance plénière.

**M. Koech** (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : À la cinquante et unième session, le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale qu'en consultation avec les gouvernements et les chefs des secrétariats du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), il mettrait au point de nouvelles mesures visant à renforcer et à restructurer les deux organismes en question sur la base des résolutions 2997 (XXVII) et 32/162 de l'Assemblée générale.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains, qui constitue une bonne base pour entreprendre de renforcer et de restructurer le PNUE et Habitat d'une manière mieux intégrée. Le rapport du Secrétaire général est un point de départ approprié, qui prend en compte les résolutions et décisions du Conseil d'administration du PNUE et de la Commission des établissements humains. Nos débats sur ce point sont une occasion d'apporter une contribution à ce processus.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le Représentant de l'Afrique du Sud au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine, dans laquelle il a insisté, notamment, sur la nécessité de procédures ouvertes et transparentes. Toutefois, nous voudrions commenter certains aspects du rapport et mettre l'accent sur les questions qui préoccupent plus particulièrement ma délégation.

Ma délégation appuie la recommandation selon laquelle il est nécessaire de renforcer les liens et la coordination entre les secrétariats des conventions relatives à l'environnement ainsi que la capacité du PNUE d'appuyer ces secrétariats. En tant qu'autorité écologique mondiale, le PNUE devrait jouer un rôle prééminent dans la coordination de l'action de ces secrétariats. En outre, il faudrait que les secrétariats de certaines conventions futures soient rassemblés au siège du PNUE. Nous espérons que les recommandations finales répondront aux besoins et aspirations des gouvernements.

Nous nous félicitons aussi de la création du groupe de la gestion de l'environnement chargé d'améliorer la coordination et l'action conjointe dans des domaines clefs de l'environnement et des établissements humains afin de minimiser les doubles emplois et les chevauchements d'activités. Le groupe de la gestion de l'environnement devrait constamment s'enquérir des vues des États Membres et être guidé par les décisions du Conseil d'administration du PNUE et de la Commission des établissements humains.

Afin d'améliorer la coordination et l'efficacité, le secrétariat du groupe de la gestion de l'environnement devrait se situer au siège du PNUE.

L'Assemblée générale se rappellera que lors de sa visite au Kenya cette année, le Secrétaire général a placé Nairobi, seule ville-siège des Nations Unies dans le monde en développement, au même rang que ceux de Vienne et de Genève. Cependant, pour mettre en application ce que le Secrétaire général envisage, il faudra des ressources financières et humaines adéquates. Ma délégation se réjouit à la perspective d'une utilisation maximale des installations existantes des Nations Unies à Nairobi.

Je souhaite pour terminer insister sur la nécessité pour le PNUE et Habitat de conserver deux directions distinctes qu'ils puissent mener à bien leurs programmes conformément à leurs mandats respectifs. À cet égard, nous espérons que l'on respectera pour le processus intergouvernemental normal pour traiter de cette question.

**M. Konishi** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord parler du rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains avant d'aborder les questions de l'Assemblée du millénaire et des clauses d'extinction automatique.

Le développement durable est un domaine où l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'Organisation à participation universelle, est appelée à jouer un rôle de plus en plus important. Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est donnée de débattre de la manière dont nous pouvons améliorer l'efficacité des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des établissements humains dans le cadre de l'effort général que déploie l'Organisation en vue de se réformer.

Le Japon souhaite exprimer sa gratitude au Secrétaire général et à l'Équipe spéciale sur l'environnement et les établissements humains pour leurs rapports. Il estime qu'il faut d'urgence améliorer les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et assurer comme prévu la pleine application des recommandations contenues dans le rapport de l'Équipe spéciale. Nous tenons, dans ce contexte, à rendre hommage à M. Toepfer et aux autres membres de l'Équipe spéciale pour les efforts qu'ils ont déployés.

Ces rapports contiennent des recommandations de large portée, et il convient donc de distinguer entre les recommandations sur lesquelles nous devons envisager de nous

prononcer à l'Assemblée générale et celles dont il serait préférable de débattre à Nairobi, au PNUE ou à Habitat. Les vues du Japon sur les recommandations qui devraient être examinées ici, à l'Assemblée générale, sont les suivantes.

Le Secrétaire général a classé les recommandations contenues dans le rapport de l'Équipe spéciale en deux catégories : celles qui appellent une décision au niveau du Secrétariat ou plutôt au niveau des organes intergouvernementaux. Nous estimons que ce classement est judicieux. Ma délégation, d'une manière générale, appuie les recommandations de la première catégorie. Elle souhaite toutefois avoir quelques précisions quant à leurs incidences financières et demandera des informations supplémentaires lorsque nous débattrons de ces recommandations plus en détail.

En ce qui concerne la deuxième catégorie, nous pensons qu'il y a trois grandes questions qui devraient être débattues à l'Assemblée générale : premièrement, les liens entre les conventions relatives au développement durable; deuxièmement, la création d'un forum ministériel annuel sur l'environnement; et troisièmement, l'universalité du Conseil d'administration du PNUE.

La première — les liens entre les conventions relatives au développement durable — est une question importante qui doit être traitée sous tous ses aspects si nous voulons que ces instruments soient mis en oeuvre de façon coordonnée. Les recommandations formulées sur ce point dans le rapport de l'Équipe spéciale sont modérées et concrètes et mon pays appuie l'approche progressive qu'elles reflètent.

Quant à la deuxième question — la création d'un forum ministériel annuel sur l'environnement — si l'on considère que le Conseil d'administration du PNUE se réunit une fois tous les deux ans et qu'il tient des sessions extraordinaires les années intermédiaires, la proposition ne signifie pas que l'on créera une réunion supplémentaire, et elle est donc acceptable. Cependant, la proposition de tenir ce forum en dehors de Nairobi tous les deux ans, en changeant à chaque fois de région, se traduirait certainement par une charge financière supplémentaire pour l'ONU et contrevient à l'accord auquel nous sommes parvenus dans la résolution 48/174 d'utiliser dans la plus grande mesure possible les installations et les services de conférence existant à Nairobi.

Je voudrais maintenant passer à la troisième question, l'universalisation du Conseil d'administration du PNUE. Nous ne sommes pas certains des avantages de cette proposition, qui entraînerait également d'importantes dépenses à

la fois pour les États Membres et pour le Secrétariat. Nous devons être réalistes et reconnaître que pour tous les organes délibérants, plus le nombre de membres est élevé, et moindre est leur efficacité.

Mon gouvernement ne pense pas que le Conseil d'administration du PNUD tienne absolument à une participation universelle. Pour toutes ces raisons, ma délégation considère que cette proposition n'est pas justifiée.

Je voudrais d'abord dire quelques mots sur la réforme du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Dans son rapport, l'Équipe spéciale a concentré son attention sur le PNUE. Pourtant, la réforme d'Habitat est bien loin derrière celle du PNUE en raison de l'absence d'une personne qui puisse à la fois diriger cet organisme et simultanément consacrer tout son temps à le revitaliser. Nous pensons donc que le Secrétaire général devrait désigner dès que possible un responsable pour diriger les opérations quotidiennes d'Habitat. D'autre part, le PNUE, Habitat et l'Office des Nations Unies à Nairobi devraient continuer d'être placés sous la direction d'une seule personne, conformément à la recommandation de l'Équipe spéciale.

Je vais maintenant passer à la deuxième partie de ma déclaration pour exprimer les vues de mon gouvernement au sujet de l'Assemblée du millénaire et des clauses d'extinction automatique. Ma délégation appuie la proposition du Secrétaire général de proclamer la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, Assemblée du millénaire et espère qu'il entreprendra bientôt les préparatifs indispensables en vue d'assurer son succès. Je voudrais à ce stade faire quelques brèves observations sur la façon dont cette session devrait être organisée.

Premièrement, ma délégation est fermement convaincue que l'Assemblée du millénaire devrait être une réelle session de fond et non une simple cérémonie de commémoration. Pour que cette session débouche sur des décisions concrètes, nous appuyons l'idée selon laquelle il conviendrait de prévoir un débat de haut niveau, le Sommet du millénaire, afin de stimuler et d'orienter les efforts tendant à ce que l'Organisation soit en mesure de relever les défis de l'ère nouvelle qui s'annonce. Pour mieux préparer ce Sommet, il serait bon que le Secrétaire général présente aux États Membres un rapport de fond sur l'ONU au XXIe siècle, qui déterminerait les objectifs vers lesquels l'Organisation pourrait tendre.

Deuxièmement, comme le Japon estime que la poursuite du processus de la réforme au sein de l'ensemble du

système de l'ONU est une tâche hautement prioritaire, nos préparatifs en vue de l'Assemblée du millénaire devraient imprimer un nouvel élan aux efforts de réforme de l'ONU dans les domaines politique, économique, social et administratif.

Par ailleurs, le Japon appuie la proposition du Secrétaire général de prendre des dispositions en vue de fixer une date limite pour l'exécution des activités, qui permettrait de définir des objectifs clairs pour les activités et les structures de l'ONU. Il est essentiel que l'Organisation puisse s'attaquer aux nouveaux problèmes qui se poseront certainement dans un monde en mutation rapide. La poursuite d'activités devenues caduques ou ayant perdu de leur urgence absorbe des ressources et une énergie précieuses qui devraient être consacrées au règlement de problèmes nouveaux et plus urgents. L'Assemblée générale devrait par conséquent adopter dans les meilleurs délais une résolution établissant le principe d'un calendrier précis et demandant à un organe compétent d'examiner comment ces clauses d'extinction automatique pourraient être appliquées pour devenir un instrument utile de programmation des activités de l'ONU.

Comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes», la réforme n'est pas un événement ponctuel mais un processus en marche. Le Japon est convaincu qu'il importe de poursuivre la réforme de l'ONU pour faire en sorte que l'Organisation réponde mieux à nos besoins à l'aube d'un siècle nouveau. Je peux assurer les membres de l'Assemblée que le Japon entend participer activement aux négociations sur les questions que j'ai évoquées.

**Mme Fjellanger** (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : La Norvège a maintes fois souligné la nécessité de rénover et de renforcer l'ONU afin qu'elle soit mieux à même de relever les défis futurs et d'aider les pays en développement. Nous avons été encouragés de voir que l'Assemblée générale a, à sa cinquante-deuxième session, appuyé le programme de réforme du Secrétaire général. Pour maintenir l'impulsion donnée au processus de réforme, nous devons maintenant nous attacher à mettre en oeuvre les décisions prises en faveur de la réforme et adopter les mesures supplémentaires qui s'imposent.

J'ai aujourd'hui l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale pour souligner la nécessité de consolider les réalisations de l'ONU dans les domaines de l'environnement et des établissements humains. En tant que membre de l'Équipe spéciale sur l'environnement et les établissements humains, j'espère en particulier que nous

aurons un débat ouvert et constructif sur ces questions importantes. L'application des mesures tendant à renforcer l'efficacité de l'Organisation dans ces domaines devra être progressive. Les problèmes qui se posent sont complexes et étroitement liés les uns aux autres et il est indispensable de dégager un large accord sur les mesures à prendre. En effet, certaines des mesures qui s'imposent peuvent avoir des incidences financières auxquelles il faudra réfléchir. Néanmoins, il n'y a pas de temps à perdre pour lancer ce processus et prendre les premières mesures concrètes.

Dans ce contexte, nous estimons que le rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains (A/53/463) constitue un excellent point de départ pour agir. Nous appuyons l'application des recommandations intéressant le Secrétariat, et nous souhaitons examiner les recommandations relevant des organes directeurs du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). L'Assemblée générale a notamment été invitée à examiner des recommandations qui concernent l'organisation de la coopération intergouvernementale et une coordination éventuelle des activités entreprises au titre de plusieurs conventions.

La communauté internationale a manifesté sa ferme volonté de promouvoir le développement durable. Au cours des années 90, nous avons peu à peu pris conscience des menaces qui pèsent sur l'environnement humain et naturel. Nous avons négocié des stratégies communes et nous nous sommes engagés à les mettre en oeuvre. Les résultats enregistrés sont aussi impressionnants qu'importants. Nous avons élaboré des conventions, des protocoles, des plans d'actions et des séries de recommandations dans différents domaines. Le moment est maintenant venu de voir comment tous ces différents instruments et programmes peuvent fonctionner ensemble et exploiter les effets de synergie possibles dans un esprit d'ouverture et de participation. Nous sommes ici aujourd'hui pour lancer un processus qui permette d'améliorer progressivement la cohérence des politiques et la coordination des activités en matière d'environnement et d'établissements humains.

Il importe de souligner que les recommandations proposées ont été formulées en vue d'éviter la création de nouvelles entités au sein du système de l'ONU, tout en respectant les mandats, le statut juridique et les réglementations de tous les organes intéressés. Dans notre examen des structures et des arrangements existants, nous devons garder à l'esprit les fonctions essentielles de l'ONU en matière d'environnement et d'établissement humains. Du point de vue normatif, le rôle de l'ONU est de faciliter le dialogue

et la formation d'un consensus aux niveaux politique, scientifique et technique et de contribuer au développement du droit international ainsi qu'à la formulation de directives et de normes.

L'ONU est chargée aussi d'une autre tâche importante, qui est de suivre l'application des mesures prioritaires dont nous, en tant qu'États Membres, sommes convenus. Je suis fermement convaincu que les programmes pour l'environnement et les établissements humains pourront être exécutés au mieux pour autant que les processus d'établissement de normes soient bien coordonnés. L'ONU doit assumer un rôle visible et distinct dans le domaine de l'environnement. Il faudra, de plus en plus, que les ressources soient utilisées au mieux si l'on veut assurer une croissance économique à long terme et favoriser le bien-être social.

Le Secrétaire général examine actuellement une série de mesures concrètes pour aider à renforcer et à consolider nos efforts et leurs résultats. Je voudrais en particulier insister sur les points suivants.

Premièrement, s'agissant de la coopération intergouvernementale, nous devons examiner des moyens de promouvoir un engagement politique et l'obligation de rendre des comptes et d'obtenir une participation ministérielle aux processus internationaux de formation de l'opinion et de prise de décisions. Je suis pour ma part très favorable à la création d'une instance ministérielle mondiale pour l'environnement. Il nous faut une autorité mondiale et une instance de haut niveau où les ministres puissent se rencontrer pour définir une position commune qui servira de plateforme pour une action future. Conformément à l'objectif général consistant à faire fond sur les structures actuelles plutôt qu'à créer de nouvelles entités, la Norvège pense qu'une telle rencontre pourrait être organisée pendant la réunion du Conseil d'administration du PNUE. Tous les participants devraient avoir un statut égal et participer en toute égalité au processus de prise de décisions. L'Équipe spéciale a recommandé que cette participation ministérielle soit assurée grâce à une universalisation du Conseil d'administration du PNUE. Les rencontres pourraient être organisées dans des régions différentes une année sur deux, en alternance.

Deuxièmement, l'on a particulièrement insisté sur la nécessité pour les pays de coordonner leur apport national aux différents processus intergouvernementaux. Or, cela serait beaucoup facilité si nous adoptions ensemble des mesures concrètes pour identifier les liens entre les diverses conventions et agir en conséquence. Les conférences des parties devraient tenir dûment compte de l'existence de

domaines d'intérêt commun et de processus qui se chevauchent. L'Équipe spéciale a proposé, à cette fin, d'adopter des mesures concrètes et graduelles en vue d'échanger des informations de façon régulière et volontaire. Il a été reconnu que le PNUE devrait améliorer ses capacités en matière scientifique et dans le domaine de l'information pour appuyer la mise en oeuvre des conventions lorsqu'il est invité à faciliter ce processus. En résumé, le PNUE doit veiller à ce que son rôle soit en phase avec la Déclaration de Nairobi.

La dispersion géographique des secrétariats des conventions coûte cher et nuit à l'efficacité, et il est recommandé que les gouvernements et les conférences des parties aux diverses conventions tiennent compte de ces coûts et s'efforcent de corriger la situation.

La Norvège juge encourageante la notion de regroupements thématiques. Les débats sur l'emplacement des futurs secrétariats devront dûment tenir compte de cette idée. À long terme, la possibilité de négocier des conventions-cadres devra aussi être examinée attentivement.

Troisièmement, il est indispensable que le PNUE parvienne à mobiliser au service de la cause qu'il défend l'intérêt et l'attention de la société civile. Les scientifiques, les médias, le secteur privé et les organisations non gouvernementales sont autant d'acteurs clefs dans la définition de l'ordre du jour politique. L'Équipe spéciale a proposé que le Conseil d'administration du PNUE adopte une position semblable à celle de la Commission du développement durable en ce qui concerne l'interaction avec les organisations non gouvernementales et les principaux groupes.

Pour ce qui a trait aux relations avec la Commission du développement durable, le Conseil d'administration doit se réunir en début d'année afin de faire bénéficier la Commission de l'apport des ministres de l'environnement. Depuis la session extraordinaire tenue l'an dernier, le programme de travail de la Commission a reflété une démarche plus stratégique et mieux intégrée. Le principal défi, pour la Commission, est maintenant de renforcer les deux autres piliers du développement durable que sont le développement social et le développement économique, et de promouvoir la participation active des ministres de l'environnement et d'autres ministres lors de ses sessions.

Le rapport comprend également des recommandations pour l'amélioration de la coordination interorganisations. La proposition de création d'un groupe de la gestion de l'environnement témoigne du caractère intersectoriel de la gestion de l'environnement, dans la mesure où ce groupe rassemble-

rait tous les intervenants et organismes concernés. Il s'agirait principalement d'un groupe administratif, bien qu'il puisse, dans des limites et suivant un calendrier donné, proposer des éléments relatifs aux programmes, le cas échéant. Un groupe de la gestion de l'environnement sera utile aussi s'il peut identifier les effets de synergie entre ses membres, et sa viabilité à long terme dépendra de sa capacité de fournir des idées nouvelles. Bien que ces questions ressortissent à la catégorie des recommandations devant faire l'objet d'une décision au niveau du Secrétariat, certaines d'entre elles, comme celles qui touchent au mandat, aux fonctions et aux éventuelles incidences financières du groupe de la gestion de l'environnement, devraient être clarifiées.

Bien qu'il existe des chevauchements entre l'environnement et les établissements humains, il faut reconnaître que les activités dans ce dernier domaine visent également un ensemble d'objectifs spécifiques. Habitat doit demeurer une entité distincte au sein de la grande famille des Nations Unies à Nairobi. Nous appuyons fermement la revitalisation d'Habitat et estimons qu'elle faciliterait la mise en oeuvre du Programme d'Habitat, adopté à Istanbul en 1996.

Nous avons créé un large corpus de lois et de politiques écologistes et nous ne pouvons laisser des obstacles institutionnels et financiers entraver leur pleine mise en oeuvre. La Norvège est fermement attachée au processus de réforme globale proposé par le Secrétaire général et préconise aussi un renforcement de l'ONU dans les importants domaines de l'environnement et des établissements humains.

Enfin, j'aimerais faire quelques autres observations sur certaines des questions relevant de ce point de l'ordre du jour.

La Norvège a appuyé certains mécanismes prévus pour l'Assemblée du millénaire. Cela pourrait donner aux États Membres la possibilité de débattre et de convenir de recommandations de principe et du rôle de l'ONU pour le prochain siècle. Le succès dépendra de la définition d'un rôle véritablement utile et de la mise sur pied d'un processus de préparation élargi, qui devrait s'amorcer pendant l'actuelle session de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne le rôle du Conseil de tutelle, la Norvège n'est toujours pas convaincue de la nécessité de reconstituer le Conseil.

*La séance est levée à 18 h 10.*